Ouvernay, Frères & Dansereau
Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX :—212 & 214, RUE NOTRE-DAME
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL
MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - - $8.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - - 5.00
" HEBDOMADAIRE - - - - - 1.00

46ème année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, VENDREDI MATIN, 7 AOUT 1874. No. 275.

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW YORK ET BOSTON.
430 et 432, rue Notre-Dame, Montréal
Agents pour les célèbres manufactures suivantes :
ALBERT WEBER, NEW-YORK.
E. D. PEASE & CO., do.
J. & C. FISCHER, do.
HALLET, DAVIS & CO., BOSTON.
H. F. MILLER & CO., do.
ORGUES de GEO. WOOD, do.
Nous annonçons respectueusement au public que nous sommes encore à l'ancienne place d'affaires, 430 et 432, rue Notre-Dame, et que nous avons agrandi nos entrepôts, que nous considérons maintenant les plus beaux de la Puissance. Pianos à sept octaves, $275, garantis pour dix ans.
THOMAS A. HAINES, Gérant.
On vient de recevoir un grand assortiment de Tabourets pour Pianos.
7 mars.—ss 150

Cloches d'Eglise.

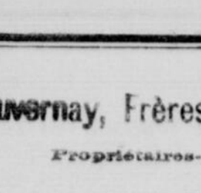

MANUFACTURÉ PAR
JONES & Co., Troy
LASLETT & RUSSELL, Agents,
463, Rue St. Paul, Montréal.
Cloches de 100 à 1,000 lbs. en mains.
15 Juillet. 255—sm

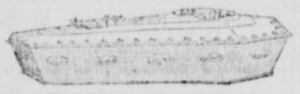

AVIS.
Je, soussigné, donne avis que j'ai en main seul ouvrier de neuf et de première classe, que j'offre à louer ou à vendre. Un surtout tout noir, dépasse ce qu'il y a de mieux à Montréal. Ceacueils en main.
On se charge d'ouvrer lir.
XAVIER CUSSON,
115, rue St. Joseph.
1 juillet.—252 tm k

ENTREPOT DE MACHINES DE LA PUISSANCE.
Scie à Courroie de Whitney,
Scie Ronde de Lombards,
Scie à Découper de Walker Bros.
cie à Découper de Dobson,
cie à Découper de Barnes, que l'on fait marcher avec le pied.
cie à Découper de Fleetwood, pour les Jouets d'Enfants.
Scie Ronde à dents mobiles de Providence.
Engin de Haskin,
Roues "Union" d'Emeri.
Machines à travailler le bois de Rogers.
Machines à travailler le fer de Fitchburg.
A. B. SAVAGE,
No. 654, — Rue Craig, — No. 654
MONTRÉAL.
21 avril—r 186

E. CHANTELOUP
587 à 593, RUE CRAIG.

Très beaux Modèles de Vitrines
POUR ETALAGE
En Bois du Mexique, avec Ornements en Cuivre doré ou argenté.
16 avril.—r 182

CROMWELL, ANNETT & CIE.,
90, RUE WELLINGTON
FONDEURS EN FER
MACHINERIES
Machines pour travailler le fer et en le bois, Courroies en cuir et en caoutchouc, etc.,
ENGINS A 3 CYLINDRES
"BROTHER & MOODY'S PATENT,"
Que l'on peut faire marcher assez vite pour pouvoir le mettre en opération directe avec les machines fonctionnant le plus rapidement, les hélices de propulseurs, etc. Les prix sont bien moins élevés que ceux des autres engins de la même force.
JAS. R. ANNETT,
90, rue Wellington.
18 avril.—182 a k

JAMES WRIGHT,
Ouvrageur en Bois, Cloisons, Garnitures de Salon, Parquet d'Eglise, de Magasin, manufacturier d'Accessoires de Bureau, Mouleur, Finisseur et Tourneur, etc.
Manufacture—92, 94 & 96 rue Prince.
Dépôt et Bureau : 37, rue St. Antoine
Des échantillons de Planchers-Tapis et Planchers cirés, peuvent être vus aux salles d'échantillons de la Compagnie de Planchers de New-York et Boston, 430 et 432 rue Notre-dame.
Les Plans et prix pour planchers ou garnitures sont fournis sur application au Bureau, ou par lettre adressée à la Boîte 963, Bureau de Poste, Montréal.
21 mars.—r 162

AMEUBLEMENT,
Le soussigné attire l'attention de ses amis et du public en général, qu'il vient d'ajouter un engin à sa manufacture de meubles, et qu'il peut répondre à toutes les demandes soit en gros soit en détail.
ED. FERLAND,
Nos. 173, 175 et 177, Rue St. Laurent,
Village St. Jean-Baptiste.
Ouvert le 20 Octobre 1873. 36—a k

AUX CONTRACTEURS
SABLE ! SABLE !
Le soussigné est prêt à contracter pour fournir du
SABLE DE CHATEAUGUAY
A DES PRIX MODERES.
SABLE! SABLE!
CAPT. BOURGEOIS,
188 P. O. Boîte 664

FAITES FAIRE
Vos réparations du printemps à
L'ATELIER CENT
JAMES CURRIE,
Menuisier et Charpentier.
318, Ruelle Fortification, près de la Place Victoria.
21 avril. 186—a

MAISON NOTRE-DAME
ÉTABLIE EN 1869.
Nous venons de recevoir un nouvel assortiment, de premier choix, en Epiceries, Vins, Liqueurs, &c., &c.

Vins d'Oporto,	Terragona,
Bourgogne,	Sicile,
Sherry,	Bordeaux,
Madère,	Champagne,
Malvoisie,	Cognac,

[De toutes Marques.]
Meilleures conserves alimentaires de Cross & Blackwell et autres fournisseurs Européens.
Café, Epices moulus et préparés dans nos prémisses.
Vins purs pour l'usage du Saint Sacrifice vendus avec la bienveillante autorisation de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.
Seuls agents de la célèbre manufacture de Moutes à Café de Lane, Brother, de Millbrook, New-York.
Nos voitures transportent les effets à domicile, à bord des bateaux, chars et aux alentours de la Cité [sans charge extra.]
E. MATHIEU ET FRERE,
Successeurs de
MATHIEU & TRUDEL,
No. 58, Rue Notre-Dame.
Montréal, 15 Juin 1874. 234—a k

Maison Nationale.
MONSIEUR VICTOR TRUDEL
Ci-devant de la Maison
MATHIEU & TRUDEL
Annonce qu'il a ouvert
No. 18, Rue Bonsecours
A deux portes de la rue Notre-Dame
UNE NOUVELLE EPICERIE
Après avoir servi le public pendant 12 ans dans cette branche de commerce et plus spécialement durant ces trois dernières années à la Maison Mathieu & Trudel, où il a été directeur des achats, ce Monsieur compte à tous les titres, sur une large part de patronage.
Sa longue expérience, l'habileté et l'intelligence qu'il a déployées dans les affaires, doivent lui gagner la confiance et la sympathie.
Il offre aux acheteurs
Un assortiment des plus complets et des mieux choisis.
La garantie du passé est le gage d'un service empressé de sa part et apprécié par les citoyens de Montréal.
Mai. 197—a

ON VIENT DE RECEVOIR DU
Saumon Fumé
Chez
DUFRESNE & McGARITY.
16 Juillet. 255

EXCURSIONS ET PIQUES-NIQUES
Saucissons de Bologne, Pâtés de Foie Gras, Langues de veau en gelée, Cous de Dreyde truffées, Alouettes truffées, Ecossaise, Pluviers truffées, Pâtés de Venaison, Viandes de conserve, etc.
DUFRESNE & McGARITY,
271, Rue Notre-Dame.
16 Juillet. 256

DISTILLERIE DE GODERICH.
Les soussignés ont maintenant en mains à leur entrepôt 144, rue McGill, une grande quantité de WHISKEY EN ENTIER, reçu directement de leur Distillerie de Goderich, Ont., et sont prêts à le vendre en quantités convenables au commerce. De cette date, nous recevrons des cargaisons toutes les semaines, et nos prix peuvent être certaines que leurs ordres seront promptement exécutés.
JAMES DOYLE & CIE.
1er —170 sm

Chapeaux! Chapeaux!

A L'ENSEIGNE de L'OURS
CHEZ
HENRY E. JUNOD,
Successeur de R. W. COWAN,
194, — Rue Notre-Dame, — 194
En face de Devins & Bolton.
24 avril.—r

EMPORIUM ST. JACQUES
POUR
CHAPEAUX ET PELLETERIES,
91—Rue St. Jacques—91
MONTRÉAL.
McIVER & CIE.
Annoncent à leurs nombreux amis et au public en général qu'ils ont ouvert un
ETABLISSEMENT DE PREMIERE CLASSE
dans les vastes bâtisses connues comme "Cross Buildings," troisième porte Est de la Place d'Armes, et directement en arrière de leur ancien établissement.
Ayant donné une attention spéciale à la confection de PELLETS FOURRURES, ils invitent respectueusement le monde en général et les étrangers à venir visiter leurs nouvelles SALLES DE PELLETERIES qu'ils ont arrangée et garnie de la plus belles pelleteries qu'il soit possible d'avoir dans le marché, consistant en :
Pardessus pour Dames en Loutre garnis et unis.
Castor, Mouton de Perse, Astracan, &c.
Setts en Beline de Russie et de la Baie d'Hudson, Vison, Ermine, Lynx, &c
Garnitures dans toutes les variétés.
Pardessus pour Messieurs, Gantelets, Gants et Casques, Pelleteries d'Enfants.
Notre Département de Chapeaux
Sera toujours abondamment fourni des dernières nouveautés et venant des meilleurs fabricants savoir :
Chapeaux en soie de Chisty,
Et Casimire drab,
Feutre dur et mou,
Casquettes écossaise et pour voyager,
Parapluies,
Pardessus et Rogues en caoutchouc,
Curiosités sauvages.
McIVER & CIE.,
91, — RUE ST. JACQUES, — 91
28 Juillet. 268

CADEAUX! CADEAUX!!
Immense Avantage
CHEZ
J. L. DEMERS
PHOTOGRAPHE
159 — Rue St. Laurent — 159
4e porte de la rue Dorchester.
REDUCTION DE PRIX.
Portraits à Grand Marché
Pour un mois seulement.
1 Douzaine de Portraits sur carte et de 1re classe pour $1, ce qui ailleurs coûte $3.
Cadeau d'un Magnifique Volume de 150 Pages,
Orné de 10 Portraits donné par-dessus le marché à toute personne qui prendra pour la valeur d'une piastre en Portraits.
2 volumes à ceux qui prendront pour $2 et ainsi de suite. N'oubliez pas de demander le Cadeau à chaque piastre que vous donnerez. Photographie de 8 x 10 pouces pour $1 seulement, accompagnée du cadeau.
1er août.—270 m k

JOHN HOPE & CIE.,
MARCHANDS A COMMISSION
MONTRÉAL
SEULS AGENTS EN CANADA POUR
Messieurs JOHN DEKUYPER & SON, Rotterdam.
" MOT & CHANDON, Epernay.
" BARTON & GUESTIER, Bordeaux.
" JULES ROBIN & CIE., Cognac.
" MULLER, DARTHEZ & CIE., Tarragone.
Monsieur M. MISA, Xérès de la Frontera.
Messieurs COCKBURN, SMITHES & CIE., Oporto.
Monsieur FREDERICK VALLETTE, Marseilles.
Messieurs BULLOCH, LADE & CIE., Glasgow.
" DEINHARD & CIE., Coblenz
E & G. HIBBERT, Londres, Exportateurs de Bière de MM. Bass & Cie.
" BURKE, Dublin, Exportateurs de Porter, etc. de MM. A. Guinness Fils & Cie.
Commerce en gros seulement
9 Juin.—k

CAROSSES! CAROSSES!

Voitures d'Eté et d'Hiver,
Ceux qu'il y a de plus nouveau, de plus solide de moins dispendieux.
RÉPARATIONS DES VOITURES, &c.
M. MARTIN GRAVEL, Carossier, No. 304 et 304½, de la rue Craig, est prêt à se charger de toutes commandes pour constructions et réparations de voitures.
La réduction de ses prix, en même temps que le fini et la solidité de l'ouvrage doivent lui mériter la faveur publique.
7 juillet. qm c k—248

CHARBON
Nous sommes maintenant prêts à livrer le
CHARBON LACKAWANNA
de la Compagnie du Canal Delaware et Hudson ; ce charbon venu par barge, est reconnu pour sa pureté, va qu'on y donne une attention spéciale aux Etats-Unis. Il se consume entièrement et la cendre qu'il fait est aussi dure que celle du bois.
HART & BAKER,
Commerçants en Gros et en Détail de Charbon.
Carré Victoria.
8 Juin.—225 r

AVIS AUX

PHARMACIENS
En Gros et en Détail
DU CANADA
La demande constante du
DIAMOND RHEUMATIC CURE
à la manufacture, a nécessité de la part des propriétaires, l'établissement dans chaque Province du Canada, un dépôt en gros, où tous les Droguistes pourront s'en procurer immédiatement et sans difficulté, et en même temps, il sera plus facile aux commerçants d'en acheter des personnes avec qui ils font d'affaires depuis un grand nombre d'années. Les agents en gros du "DIAMOND RHEUMATIC CURE" sont, pour Ontario, la cité bien connue de MM. NORTHRUP & LYMAN, rue Scott, Toronto, et pour la Province de Québec, messieurs
DEVINS & BOLTON,
Rue Notre-Dame, Montréal
L'efficacité du DIAMOND RHEUMATIC CURE comme remède pour la Goutte, le Rhumatisme et les autres maladies de ce genre, est reconnue par des milliers de canadiens. L'expérience prouve et avancé. Celui qui le contesterait prouverait que la terre tourne autour du soleil. L'éditeur de la meilleure publication médicale en Angleterre, *The Medico Chirurgical Review and Practical Medicine*, parlant au nom de ses confrères, certifie que le
DIAMOND RHEUMATIC CURE
a la préférence sur tous les autres médicaments composés pour ces terribles maladies, parce qu'il ouvre les organes sécrétoires, tels que la peau, le foie et les reins, en outre qu'il purifie le sang et diminue l'action fébrile de la constitution.
C'est pour ces raisons bonnes et suffisantes que tous les médecins prescrivent maintenant à leurs malades rhumatiques et goutteux le
Diamond Rhumatic Cure
Que chaque malade qui lit ceci achète une petite bouteille de ce remède et en suivant la direction, il se convaincra de son efficacité et n'en prendra pas longtemps le remède du docteur. Tous les autres liniments sont inefficaces.
En vente chez tous les Droguistes du Canada.
28 juillet. 264

CHERRY PECTORAL D'AYER.—Pour les Maladies de Gorge et de Poumons, telle que la Toux, le Rhume, Toux relâchée, Bronchites, Asthme et Consomption.

PARMI les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui soient d'une plus grande valeur à l'humanité que cet excellent remède pour toutes les maladies de Gorge et de Poumons. On a fait une grande expérience de sa valeur, dans ce pays et dans d'autres, et cet essai a prouvé de son bon effet et de sa sûreté à guérir. Le témoignage de nos premiers citoyens, de toutes classes, établit le fait que le "CHERRY PECTORAL" soulagera et guérira les maladies de Gorge et de Poumons mieux que tout autre remède. Les affections les plus dangereuses des organes pulmonaires cèdent à son pouvoir ; et dans des cas de CONSOMPTION, soit guéris par cette préparation, on la sait jusqu'ici, avec une rapidité étonnante. C'est un remède complet, sur lequel le public peut compter pour sa protection entière. En guérissant la Toux, avant-coureur de maladies plus sérieuses, il sauve considérablement de vies et un grand nombre de souffrants. Il demande l'essai et convaine les plus sceptiques. Chaque famille devrait en avoir pour se protéger contre toute attaque imprévue d'affections pulmonaires, qui ne paraissent rien d'abord, mais qui deviennent incurables, et trop souvent fatales, si on les néglige. Les poumons délicats demandent cette protection, et il est imprudent de la leur refuser. Comme sauvegarde pour les Enfants au milieu des maladies de Gorge et de Poitrine qui assiègent l'enfance, le "CHERRY PECTORAL" est d'un grand prix ; car, en l'employant, on ferme la tombe à une foule innombrable d'enfants, et on les conserve à l'affection des auteurs de leurs jours. Il agit rapidement et efficacement contre les Rhumes ordinaires, assure le sommeil et remet de l'insomnie. Personne ne souffrira de la GRIPPE et des BRONCHITES, quand on saura que l'on peut guérir ces maux avec autant de facilité.
D'abord, le produit d'une recherche chimique, et ordinaire, on n'épargne rien pour la composition parfaite de chaque bouteille, on peut avoir une grande confiance et croire que ce remède peut opérer des cures aussi merveilleuses que celles opérées jusqu'ici.
Préparé par
DR. J. C. AYER & CIE.,
Lowell, Mass.,
Chimistes, s'occupant de pratique et d'analyse.
Vendu par tous les Droguistes, en tous lieux.

JOSEPH ST. MICHEL
OCULISTE.
No. 219, Rue Amherst et No. 8, Carré Chaboillez.
Toutes maladies aiguës et chroniques des yeux, guéries sans douleur ; cataractes enlevées sans faire usage d'instruments ; conduits des yeux guéris sans opération et sans faire usage du tube conducteur ; telles que toutes sortes d'inflammations des yeux, les yeux rouges, la vue courte les vues faibles, la vue couverte ; relâché de rougeole, de riffle, de petite vérole, mal de neige ; de plus, toutes sortes de maladies causées par le chaud et le froid sont guéries sans douleur ; en fait disparaître le mal de tête instantanément, souvent des personnes reçoivent des coups sur la tête ou sur les yeux mêmes qui leurs font perdre la vue ; en se présentant de suite, en quatre jours, elles seront guéries.
M. St. Michel peut être consulté dans toutes les maladies d'yeux, avec la plus grande confiance vu ses longues années d'expérience et le grand nombre de guérisons que ses soins ont obtenues.
Pour plus amples informations le public peut s'adresser aux personnes signataires des certificats suivants :
Nous soussignés certifions qu'après avoir souffert pendant longtemps, de différentes maladies d'yeux, tels qu'inflammation et Cataracte, et après avoir subi, sans aucun bon résultat, les traitements de plusieurs habiles médecins, nous nous sommes mis sous les soins de Mr Joseph St. Michel oculiste, et après les premiers traitements de sa part, nous avons senti diminuer nos douleurs, et que M. Jos St. Michel nous a parfaitement guéris en peu de temps.
Nous le recommandons à toutes les personnes qui souffrent de quelque maladie des yeux.
CERTIFICATS.
J.-Bte. Lemay, Forgeron,—Je soussigné, certifie avoir souffert d'une inflammation d'yeux ; j'ai eu recours aux premiers médecins de cette ville, qui m'ont fait sept opérations dans l'espace de huit jours et auraient même décidé de m'enlever l'œil droit pour obtenir la guérison de l'œil gauche. Cependant tout ce temps je souffrais toujours d'avantage. Enfin je me suis consulté chez Mr. St. Michel et après l'avoir consulté il m'a appliqué ces remèdes qui m'ont enlevé les douleurs à l'instant et je n'ai jamais ressenti d'autre douleur depuis, sous ses soins. J'ai reprendre l'ouvrage au bout de quatre ; enfin j'ai continué jusqu'à ce que mes yeux fussent guéris.
JEAN BTE. LEMAY,
Village St. Jean-Baptiste,
Rue St. Laurent.
Montréal, 2 Février, 1874.
Je soussigné certifie que c'est sous les soins de Joseph St. Michel, Oculiste, que j'ai trouvé la guérison de mes yeux, m'ayant fait soigné aux Etats-Unis et à Montréal par plusieurs médecins habiles et cela sans aucun succès.
LOUIS FAVREAU,
No. 223, rue Notre-Dame.
Montréal 23 Avril, 1874.
Je soussigné, certifie, que j'ai souffert du mal d'yeux, pendant 5 mois causé par la faiblesse. J'ai été guéri par J. St. Michel.
P. PATNAUDE,
No. 209, rue St. Dominique.
Je soussigné certifie avoir souffert plusieurs mois du mal d'yeux sous les soins de plusieurs médecins et j'en ai obtenu aucun soulagement. Enfin je me suis adressé à Mr Jos. St. Michel et il m'a guéri en très peu de temps.
LEON DUFAUD,
No. 393, rue Panet.
Je soussigné certifié avoir souffert plusieurs années d'un mal d'yeux ; je m'suis mis sous les soins de plusieurs médecins et je n'ai obtenu aucun soulagement d'eux ; à ora je me suis adressez à Mr. Jos St. Michel, Oculiste et il m'a guéri en trois jours.
ELIE GUIMOND,
No. 174, Rue St. Charles Barromée.
BUREAU de la rue Amherst, No. 219 : le matin, de 6 à 8 heures : le soir, de 5 à 7 heures.
BUREAU du Carré Chaboillez No. 8 : le matin, de 9 à 11 heures ; le soir de 2 à 4 heures P. M.
Entre ces heures Mr. St. Michel visitera à domicile.
6 mai. 80k r—1

EAU MINERALE! EAU MINERALE!
EAU MINERALE DE STE. GENIEVE.
Le soussigné reçoit constamment de sa source de nouvelles provisions de cette précieuse eau, qui est reconnue comme l'eau saine qui a le plus de vertu médicinale du pays. Elle ne peut être surpassée pour les maladies suivantes : Indigestion, dyspepsie, Hémorroïdes, Rhumatisme, maladies de foie, etc. Envoyée à toutes les parties de la ville, en bouteilles et en cruches.
LESSIVE CONCENTREE.—La célèbre lessive de Harte est vendue partout les pharmaciens et épiciers bien posés par tout le pays. Gare aux imitations.
HOMEOPATHIE.—Le soussigné a le plus grand assortiment de médecines et livres de toute la fraternité, aussi la seule spécifique de Humphry, et l'extrait vendue Hamamelis. Les ordres de la campagne seront exécutés avec promptitude.
FLEURS EN CIRE.—Cire en feuille et tous les matériaux nécessaires à la fabrication de fleurs vierges. Un escompte libéral sera accordé à toutes les institutions d'éducation. Les catalogues seront envoyés par la poste sur demande.
J. A. HARTE,
Chimiste,
409 rue Notre-Dame.
11 juin.—228 r

HOTEL DE FRANCE
RESTAURANT
80 — RUE ST. GABRIEL, — 80
Vis-à-vis le Champ de Mars.
MONTRÉAL.
Cet établissement, fondé par des français compétents, offre par sa situation, son aménagement riche et élégant, les vastes proportions du local, la qualité des vins et de la cuisine, des conditions exceptionnelles de respectabilité et de confort.
Ventilation remarquable pour la saison d'été.
Vastes salles publiques.
Immenses salons pour repas de corps et banquets.
Salons pour dîners privés ou de famille.
Dîners et soupers servis en ville.
Fournitures pour noces, bals, glaces françaises et italiennes, gâteaux et comestibles de toute nature.
On prend des pensionnaires.
—Les marchands de la campagne, pendant leur court séjour en ville, trouveront toutes les accommodations désirables.
PRIX MODÉRÉS.
20 mai.— tm k—210

HOTEL RESTAURANT.
MAISON CONSTANT & CIE.,
A BOCHELAGA.
A peine ouvert depuis deux mois ce nouvel établissement se recommande par la bonne direction de la maison, et par la recherche de la cuisine, sous l'habile direction de M. Louis Berthelon, l'associé de M. Constant. Chambres à Coucher de première classe, Salons, Journaux français et anglais.
Les personnes qui désirent passer quelque temps à la campagne, sur les bords du St. Laurent trouveront tout le comfort des premiers Hôtels de Montréal avec l'agrément d'habiter sur les lieux et la facilité de se rendre en ville à toutes heures de la journée par les Omnibus qui font le service très-régulièrement.
16 Juillet. 151—tm k

HOTEL ST. LAURENT
NO. 27 RUE ST. CHARLES.
LONGUEUIL.
JOSEPH PATTENAUDE,
212—tm. Propriétaire.

RESTAURANT BURGESS,
En face du Palais de Justice. On peut avoir un goûter recherché de toute sorte à un prix raisonnable, depuis 8 a.m. jusqu'à 11 p.m. Les traits caractéristiques sont la propreté, la promptitude, l'économie et des mets bien apprêtés. 7 mai—200 tm k

ASSOCIATION VINICOLE DE BORDEAUX.
Fondée en 1830, sous le Patronage de
MM. L. M. de BIGOUSE, Directeur-Général de la Compagnie Financière.
Le Prince ADAM WISZNIEWSKI.
Le Duc de MELFORT.
Le Marquis de BETHISY, ancien Pair de France.
Le Général Baron de BOYER, c.
MICHEL DE GROUSSEAU, Directeur, 46 Quai des Chartrons, Bordeaux, Bureau de Correspondance.
Je prends la liberté d'informer mes amis les commerçants et le public en général que j'ai été nommé Agent dans la Puissance du Canada pour la maison vinicole établie à Bordeaux sous la raison sociale de M. Constant Charadon & Gaucher de première classe, Salons, Journaux français et anglais.
Les personnes qui désirent passer quelque temps à la campagne, sur les bords du St. Laurent trouveront tout le comfort des premiers Hôtels de Montréal avec l'agrément d'habiter sur les lieux et la facilité de se rendre en ville à toutes heures de la journée par les Omnibus qui font le service très-régulièrement.
16 Juillet. 151—tm k

MAISON CONSTANT & CIE.,
A BOCHELAGA.
A peine ouvert depuis deux mois ce nouvel établissement se recommande par la bonne direction de la maison, et par la recherche de la cuisine, sous l'habile direction de M. Louis Berthelon, l'associé de M. Constant. Chambres à Coucher de première classe, Salons, Journaux français et anglais.
Les personnes qui désirent passer quelque temps à la campagne, sur les bords du St. Laurent trouveront tout le comfort des premiers Hôtels de Montréal avec l'agrément d'habiter sur les lieux et la facilité de se rendre en ville à toutes heures de la journée par les Omnibus qui font le service très-régulièrement.
16 Juillet. 151—tm k

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA ROYALE
DE LIVERPOOL
FEU ET VIE

Capital	$10,000,000
Fonds placés	12,000,000
Revenu annuel	5,000,000

Responsabilité des Actionnaires illimitée
DEPARTEMENT DU FEU.
Toutes sortes de Risques assurés à des taux favorables
DEPARTEMENT DE LA VIE
La garantie assurée par les fonds considérables accumulés et la responsabilité non limitée des actionnaires, est la première considération que doit faire le public.
Les comptes sont tenus séparément de ceux du Département du Feu.
W. E. SCOTT, M.D., Médecin Examinateur. H. L. SOUTH, W. TATLEY, H. J. MUGGS, Inspecteur. Agents en Chef.
15 mai—a k 206

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA CITOYENNE
[DU CANADA]
Feu, Vie, Accidents et Garanties
CAPITAL - - - - - - - $1,000,000
DIRECTEURS :
Sir Hugh Allan..... Président
John Pratt..... Vice-Président
Adolphe Roy, Henry Lyman,
N. B. Corse, Andrew Allan,
John L. Cassidy.
GEORGE B. MUIR,
Gérant, Département du Feu.
EDWARD STARK,
Gérant, Département de la Vie, des Accidents et des Garanties.
BUREAU PRINCIPAL :
175, Rue St. Jacques, Montréal.
23 Juillet 1874.—r 242

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Royale Canadienne
Capital autorisé..... $5,000,000
La Compagnie s'étant conformée aux termes de l'Acte, a obtenu une licence, et est maintenant prête à accepter
Toutes sortes de risques contre le Feu à des taux modérés.
Toutes les réclamations seront payées immédiatement lorsque les pertes seront prouvées.
DIRECTEURS,
Hon. John Young.....Président.
J. F. Sincennes.....Vice-Président.
Andrew Robertson, John Ostell,
J. R. Thibaudeau, W. F. Kay,
L. A. Boyer, M. P., W. C. Mullarky,
Andrew Wilson.
Secrétaire-Trésorier.....ARTHUR GAGNON
Gérant.....ALFRED PERRY.
Solliciteur.....JOHN A. PERRINS.
Bureau Principal, 180, Rue St. Jacques
MONTRÉAL.
17 sept.—a k

FERME St. GABRIEL
A VENDRE A BAS PRIX
Aux conditions les plus faciles, en cinq ou dix paiements annuels, avec ou sans comptant, au gré de l'acquéreur.
120 LOTS A BATIR (les seuls qui restent), situés sur la Ferme St. Gabriel, à l'extrémité Ouest de la Cité, dans le centre manufacturier par excellence, entourés de Fonderies, de Manufactures et de Machines de tout genre, de Brasseries, de Raffineries de Sucre, des immenses ateliers du Grand-Tronc et d'un nombre considérable de grands établissements industriels où trouvent emploi tous les corps de métiers, touchant les nouveaux bassins et longeant le Canal de Lachine, dont l'élargissement doit encore amener en cet endroit les produits et le commerce de l'Ouest.
Rues, 60 pieds de largeur, en bon état, et trottoirs même en grande partie faits.
Annexion prochaine à la Cité, avec améliorations de tout genre.
Le flot de la population ouvrière, qui se porte en ce lieu depuis quelques années, y a rendu les loyers très rares et par suite d'un prix très élevé.
Ces terrains sont destinés à plus que doubler en valeur dans les deux ou trois années prochaines.
Aux ouvriers de s'acquérir à bas prix une propriété au centre des grands établissements manufacturiers.
Aux personnes entreprenantes de saisir une bonne et facile spéculation.
S'adresser à
F. H. P. BRUNET,
Notaire.
Agent de propriétés foncières, de prêts et emprunts et d'assurance contre le feu et sur la vie. Bureau, Rue Brewster.
Ferme St. Gabriel.
Ou à
J. B. LAFLEUR,
No. 13, Rue St. Lambert,
a—235 Montréal.

ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.
Avenue du Plateau, — 699, Rue Ste. Catherine.
Cette institution vient d'ajouter à son Programme des Etudes un COURS POLYTECHNIQUE complet. Ce cours a été fondé il y a six mois à peine par l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique, et désireux de voir les hautes connaissances industrielles se répandre parmi la jeunesse Canadienne.
Nous invitons tout spécialement les jeunes gens qui se sentent des dispositions et de l'attitude pour les grandes industries manufacturières, les exploitations minières, le génie civil, l'arpentage, la mécanique, &c., &c., à vouloir suivre ce cours placé sous la direction d'un habile professeur formé dans les Ecoles Professionnelles de France. Le cours comprend trois années d'études, une classe préparatoire est ouverte afin de faciliter l'entrée de l'Ecole Polytechnique aux élèves qui n'auraient pas terminé leurs études dans un Collège Classique.
Le programme détaillé du cours sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande.
Le cours Commercial continuera comme par le passé, seulement la classe où l'on s'occupe spécialement d'affaires dans le but d'initier plus promptement les élèves à la pratique des transactions commerciales fonctionnera département indépendant des autres classes. Des bureaux sont établis pour traiter activement les affaires de Banque, de Douane et de Commerce en général. Aussitôt qu'un élève est prêt à subir un examen et qu'il l'a passé à la satisfaction des examinateurs on lui délivre son diplôme.
Cette année le cours Primaire sera transporté dans une maison en briques voisine de l'Académie, dont MM. les Commissaires ont fait l'acquisition pour cet objet.
La rentrée des élèves aura lieu LUNDI, le 31 Août.
Pour les conditions et autres informations, s'adresser au Principal, à l'Académie.
U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.
4 Août. 272 dm k

COLLEGE D'OTTAWA
Nouveau Programme d'Etude de cette Institution.
Le Collège d'Ottawa sous la direction des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée est situé dans un des quartiers de la capitale des plus agréables et des plus favorables à la santé et au bien-être des étudiants. La position centrale qu'il occupe présente toutes les facilités pour une prompte et facile connaissance de la langue et du français.
Le nouveau programme des études embrasse trois cours, savoir :
I.—Cours commercial complet ;
II.—Cours de génie civil ;
III.—Cour classique.
N. B.—Tout ce qui concerne le commerce, les sciences et les classiques s'enseignent en anglais.
Le Collège d'Ottawa étant érigé en Université par acte de la Législature, confère les degrés de "Bachelier-ès-arts" et de "Maîtres-ès Arts" aux étudiants qui ont suivi avec succès le cours classique y relatif.
TERMES :

Enseignement et pension, soin médical, lavage et raccommodage, lit et garniture de lit, par terme	$80.00
Externes, par terme	12.50

EXTRAS :

Musique :—Leçon de piano, par terme	$12.50
Usage du piano	5.00

Le dessin et la musique vocale étant obligatoire, n'entraîne aucune nouvelles dépenses.
Tous les comptes sont payables d'avance.
L'année se divise en deux termes de cinq mois
Pour plus amples informations, consulter le Programme imprimé du collège qui sera expédié sans délai sur demande.
9 juillet 1874. 150—dm ck.

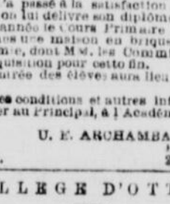
TAXES DE L'EAU.
Une remise de CINQ POUR CENT sera faite sur les taxes d'eau payées le ou avant SAMEDI, le 15 D'AOUT prochain.
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 25 Juillet 1874. } 264—1

HON. LEWIS T. DRUMMOND.
CONSEILLER EN DROIT
Chambres No. 6 et 7, Bâtisse de la "Minerve"
Coin de la Rue Notre-Dame et St. Gabriel
MONTREAL.
Heures de Bureau, de 11 A.M., à 4 P.M.
5 août.—274 c

W. JAMES & FILS
816 et 818, rue Ste. Catherine
Couvreurs en Gravier, Métal et Ardoise.
Toutes commandes promptement exécutées. Prix aussi bas que possible pour de l'ouvrage de première classe.
16 Juillet.—r 254

TÉLÉGRAPHIE
(De toutes les parties du monde.
SERVICE PRIVÉ DE LA MINERVE
Ottawa, 6.
Les conservateurs considèrent l'élection de M. Coupal comme une grande victoire sur le ministère.
Le maître général des Postes est arrivé hier soir ainsi que M. Colby, M. P., pour Stanstead.
Ottawa, 6.
L'élection du comté de Provencher aura lieu le 3 septembre.
M. Carpenteur de la route Dawson est arrivé ici ; il est rumeur qu'il a été somme par le gouvernement de répondre aux accusations portées contre lui sujet des changements faits aux règlements déjà adoptés. Il partira demain pour la Baie des Tonnerres.
Les entrepreneurs de la ligne télégraphique du Pacifique n'ont encore rien fait. M. MacKenzie est encore absent et rien ne sera fait avant son retour.
La société St. Patrice a donné un grand pique-nique aujourd'hui sur le terrain de l'exposition.
Le Congrès du Travail a terminé ses travaux ce matin
Les MM. suivants ont été nommés officiers pour l'année suivante : Président, J. W. Carter de Toronto, réélu ; 1er Vice-président, S. D. O'Donoghue ; 2d Vice-président, William Magnus, Ste. Catherine, réélu ; 3me Vice-président, M. Neville, Hamilton ; Secrétaire, J. Joyce, Toronto ; Trésorier, W. J. Williams, Toronto. Après la séance, les membres de l'association se sont joints à la société St. Patrice.
MM. Heney et McNamie ont fini le pont sur la Gatineau.
Québec, 6.
La bande de la frégate *La Magicienne* a joué hier soir, sur la Place Durham. La foule était immense.
Le moulin à scie et la manufacture de montres situés à Beauport, appartenant à Joseph Hardy & Fils, sont devenus la proie des flammes.
Les Commissaires du Hâvre se proposent de bâtir une barge pour transporter les ancres et les chaînes reposant au fond de la rivière, et les entrepreneurs pour cette construction feront bientôt application.
Québec, 6.
Son honneur le Maire donne ce soir à l'Hôtel St. Louis, un grand dîner à l'amiral Thomasset et aux officiers de la *Magicienne* et de l'*Adonis*. Ce dîner étant considéré comme une affaire civique, le conseil de ville s'y rendra en corps.
Toronto, 6.
Un grand incendie a ravagé la ville. A midi et demi, l'établissement de Wm. Adamson a pris feu, et comme la plupart des pompiers assistaient à une fête à Hamilton, ce n'est qu'une demie heure après le commencement du feu, qu'on a pu se servir des engins. Le stock dans les remises consistait en fleur et en grain, foin, thé et autres effets. Les pertes sont évaluées à $125,000 ; il y a des assurances de $2,000.
St. Thomas, Ont., 6.
La majorité de M. MacDougall est de 104 à Yannouth, 2 à Aylmer, 2 à Vienne ; celle de M. Jenkins est de 41 à Bay Mail, 18 à St. Thomas. On suppose que M. MacDougall aura 200 voix de majorité quand on aura reçu le rapport de Malachie et de Dorchester.
St. Jean, N-B, 6.
Les autorités de Washington ont donné instructions que toutes les marchandises de St. Jean envoyées en Canada doivent être débarquées à Eastport et remises à bord à cet endroit. On considère que ce règlement aura un grand inconvenient, vu la perte de temps et les dépenses

LA MINERVE

Vendredi matin, 7 Août 1874.

Le scandale crevé. } Il n'y a peut-être jamais eu dans toute notre histoire politique autant d'excitation que ce que nous voyons depuis un mois. L'opinion publique a été profondément remuée et rarement nous avons vu un courant se former aussi rapidement contre le gouvernement du jour. C'était une panique en règle et tout le monde, jusqu'aux amis du gouvernement, se prenaient à le censurer pour le marché conclu avec M. Middlemiss.

Ce fait extraordinaire n'est pas sans enseignements. Il prouve que notre société est remplie d'intrigants qui s'étudient à prendre l'opinion d'assaut. Cette excitation des Tanneries a été montée avec beaucoup d'habileté ; mais nous voyons aujourd'hui les ficelles que l'on a tirées. La résignation de l'hon. M. Irvine nous dit à peu près tout.

Il y a longtemps que nous entendions murmurer dans les cercles politiques anglais que l'hon. M. Irvine *était le seul homme du cabinet* et qu'il ne lui manquit que le titre pour être le chef du cabinet de Québec. Or, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette affaire, nous voyons partout le nom de M. Irvine apparaître comme un oiseau de mauvais augure. Quel fut, en effet, le premier cri ? Que le marché avait été conclu à l'insu de M. Irvine. D'où venait ce cri ? De M. Irvine lui-même qui prenait la peine d'écrire à cinq ou six amis de Montréal pour les monter contre le gouvernement en dénonçant la transaction.

Telle fut l'origine et l'unique origine de cette excitation factice due à deux passions :

1o La spéculation déçue chez les uns ;

2o La passion du pouvoir chez les autres.

Le public avouera que les dénonciations de MM. Hart, Judah, Lunn, etc., devaient être assez suspectes, si l'on considère que ces messieurs voulaient le terrain pour eux-mêmes et le demandaient au nom de l'Hôpital Anglais, on peut le supposer, dans le but de spéculer. Ces messieurs avaient probablement oublié qu'ils avaient eux-mêmes fixé la valeur de ce terrain à $40,000 et cela dans une entrevue officielle avec le gouvernement, sans quoi ils auraient évité de crier au scandale.

D'autres comme M. Irvine auraient été plus circonspects dans leurs dénonciations, s'ils avaient su quele public connaissait leur ambition et qu'il comprenait que sous prétexte de venger les intérêts du pays, ils ne songeaient qu'à démolir des rivaux nuisibles. Cette indignation simulée chez les uns et chez les autres a jeté dans le doute les esprits convaincus et il y a eu chez nos amis un moment d'hésitation que nous ne saurions blâmer parce que la comédie avait été bien montée.

Aujourd'hui, nous savons à quoi nous en tenir ; le scandale est crevé comme un ballon et après des semaines de cris et de vociférations, l'on a fini par prouver que pas un ministre ne s'était sali les mains dans la transaction. La fureur avec laquelle l'on s'est acharné au compte de banque de M. Dansereau prouve leur impuissance à attaquer les ministres et l'on n'a pas même la consolation de constater que M. Dansereau a reçu le don d'un sou de toute cette transaction. Du reste, quels que seraient les bénéfices de M. Dansereau dans l'affaire, il faut être assez juste pour ne pas en accuser les ministres. Or, l'enquête prouvera clair comme le jour, qu'il n'y a pas lieu à la moindre accusation contre aucun des ministres.

S'il n'y avait pas eu de faux amis dans le parti et des ministres traîtres dans le cabinet, il n'y aurait jamais eu ce scandale des Tanneries, qui n'a été d'un bout à l'autre qu'une grande conspiration contre le gouvernement de M. Ouimet, contre l'Hon. M. Archambeault dont on envie la place et contre l'Hon. M. Chapleau à l'adresse duquel on a épuisé toutes les formes de persécutions.

L'Hon. M. Irvine, qui ambitionnait depuis longtemps le *leadership* a cru que l'occasion était bonne de donner le croc en jambe à ses amis et il a montré dans toute l'affaire une déloyauté qui n'a pas d'exemple

Il a commencé par faire courir les bruits que le marché s'était conclu à son insu, tandis qu'au contraire il assistait à l'assemblée des ministres et qu'il encouragea même la transaction. Est-ce bien brave de venir quinze jours plus tard lâcher ses collègues pour un acte dont il a toute la responsabilité, à l'occasion des rumeurs qu'il a soulevées lui même. Chose triste à dire, ce Monsieur a envoyé sa résignation, sans même demander la moindre explication à l'Hon. M. Ouimet, sans le voir, sans l'avertir, sans connaître ses intentions. Il fallait avant tout faire un coup de théâtre.

Nous en appelons au sentiment de justice du pays, au *fair play* pour que la situation soi tenvisagée avec le calme et la modération qu'exigent les circonstances.

La Banque Jacques-Cartier. } Nous espérons que les indiscrétions qui se sont commises à propos du compte de banque de M. Dansereau ne sont dues à aucun directeur ou employé de la Banque Jacques-Cartier. Jusqu'à preuve du contraire, c'est de notre devoir de déclarer que rien n'autoriserait la supposition qu'il y a eu des indiscrets dans une institution qui jouit avec raison d'une si haute réputation.

Nécrologie. } M. Charles Laberge, rédacteur du *National*, a rendu, hier matin, son âme à Dieu, à Montréal.

Notre confrère a succombé à une maladie qui le minait depuis longtemps : la phthisie pulmonaire.

La mort de notre confrère fait perdre au parti libéral une de ces individualités des plus sympathiques et des plus distinguées ; un homme estimé même de ceux qui ne partageaient pas ses convictions politiques.

M. Laberge a été un des chefs du parti libéral. Dès 1848, il se faisait remarquer dans les rangs de ce parti comme un de ceux qui en seraient une des lumières. Disons de suite à son éloge, qu'il n'a jamais donné dans les exagérations qui ont compromis les libéraux dans notre province. Son libéralisme était à lui seul : il voulait le concilier avec les idées religieuses. Pour nous, c'est un conservateur qui s'est égaré dans les rangs de nos adversaires.

Il n'a pas hésité à se séparer de ses amis sur plusieurs questions importantes. Ainsi, il a voté contre MM. Dorion et Papin dans l'affaire des écoles communes ; il a également voté contre la représentation basée sur la population. Entré au parlement en 1854, il en sortit en 1862. Pendant la durée de sa carrière parlementaire, il a toujours été considéré comme un des meilleurs orateurs de la Chambre.

En 1863, le gouvernement libéral le nomma juge assistant, et il conserva cette charge pendant quelques années. Le gouvernement conservateur n'ayant pas rendu sa charge permanente, les libéraux se hâtèrent de récriminer contre lui. On s'attendait qu'à leur arrivée au pouvoir, ils répareraient ce qu'ils appelaient l'injustice des conservateurs. Ils n'en firent rien, et M. Laberge a pu faire de tristes réflexions sur le manque de sincérité et l'ingratitude des partis.

En 1872, on offrit à M. Laberge, qui s'était fait remarquer comme polémiste au *Franco Canadien*, la rédaction du *National*. Il accepta cette charge. La maladie qui le minait dès cette époque l'empêcha de remplir les espérances que l'on fondait sur lui. Sa carrière comme polémiste ne fut pas à la hauteur de sa carrière au Barreau et au Parlement.

Il fit cependant preuve d'un grand courage. Il en fallait énormément pour se livrer, dans un état de santé précaire, aux rudes labeurs du journalisme quotidien, que supportent difficilement les plus robustes, et qui finit par fatiguer même ceux qui ont le travail très-facile.

La mort de M. Laberge fera naître de grands regrets parmi ses amis des deux partis ; tous s'accordaient à le regarder comme un homme très-honorable, à l'esprit élevé, au caractère sympathique qui lui gagnait des amitiés que son amabilité lui conservait.

Au "National." } Nous lisons dans le *Constitutionnel* des Trois-Rivières :

Le *National* est bien en colère à propos de l'attitude que nous avons prise sur l'affaire des Tanneries. L'aimable confrère est tout à fait surpris de ce que nous n'ayons pas encore voué les ministres lecaux aux gémonies. Attendez, confrère, que la preuve de culpabilité soit produite, et si les ministres sont reconnus avoir agi frauduleusement dans la fameuse transaction, nous ne serons pas les derniers à les en blâmer et à leur jeter la pierre. D'ici là, puisqu'aucune preuve directe n'a encore été produite contre eux, ils peuvent compter, comme par le passé, sur notre appui sincère et loyal,

Le *National* termine sa tirade contre nous par l'affabilité suivante : " Se pourrait-il, par hazard, que quelques retailles des Tanneries aient flotté jusqu'à la cité trifluvienne ?"

Comment se fait-il que le *National* n'ait pas un mot de blâme à l'adresse de M. Cartwright qui a taxé criminellement le peuple de trois millions ?

Se pourrait-il, par hazard, que quelques retailles des trois millions aient flotté d'Ottawa jusque dans les bureaux du *National* ?

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITES.

Nous conseillons aux journaux qui copient nos nouvelles sans nous en donner crédit, d'y changer, s'ils le veulent bien, certaines choses. Ainsi, quand nous parlons d'un évènement qui a eu lieu à Montréal et que nous disons "En cette ville, etc." il ne faut pas qu'à St. Hyacinthe ou ailleurs, l'on dise aussi "En cette ville, etc.," car il y aurait équivoque ; s'ils veulent copier des nouvelles sans en donner crédit, que ces journaux en retranchent au moins ce qui pourrait paraître ambigu.

Comme on a pu le voir, par nos dépêches, les Etats-Unis ne reçoivent pas autant d'émigrés que par le passé. Tout le monde en connait la cause : un grand nombre de manufactures américaines sont fermées.

La Société St. Jean-Baptiste de Chambly, qui a si bien figuré le 24 juin dernier dans les rangs de la grande procession, a réélu M. J. O. Dion président de cette société.

Sous le titre " Désaveu, " nous lisons dans le *Courrier du Canada* :

M. Langelier, professeur à l'Université Laval, député par délassement, national de prétexte, rouge de principe, d'un cœur généreux..... a officiellement déclaré que l'*Ecénement* n'est pas l'organe approuvé ou officiel du parti MacKenzie ou ministériel, et qu'aucun député n'est solidaire de ses imprudences.

On apprend qu'entre Portneuf et Trois-Rivières, il y a au moins 1500 hommes travaillant à la construction du chemin de fer de la rive Nord.

M. J. H. Simmons, de Lévis, a été réélu unanimement par le conseil de la Chambre de Commerce de Lévis, membre de la Commission du Hâvre de Québec.

Stokes, le meurtrier de Fisk, s'en va mourant de consomption dans la prison de Sing Sing.

A la dernière réunion du Bureau de Commerce de Lévis, il a été nommé un comité chargé d'étudier le projet du traité conclu entre les gouvernements canadien et américain. Après avoir félicité ce bureau de Commerce de la démarche si sage et si importante qu'il fait, l'*Echo de Lévis* rappelle qu'une extrémité à l'autre de la Confédération, le traité de M. Brown est l'objet d'un examen sévère.

La Cie du Télégraphe de Montréal met en ce moment la dernière main à l'érection d'une nouvelle ligne entre Montréal et la Pointe Lévis. Cette semaine même, plusieurs bureaux seront ouverts entre autres à Bécancour, Gentilly, etc. Cette ligne mettra presque toutes les paroisses du fleuve, au sud, en communication avec les grandes villes, et indirectement avec le monde entier.

Les travaux de terrassement sur la ligne du chemin de fer de Philipsburgh, Farnham et Yamaska, ont été commencés mardi de cette semaine, dans la partie qui coupe le rang St. François et dans St. Hyacinthe.

Les travaux seront poussés avec activité et le chemin de St. Hyacinthe à St. Pie, sera terminé d'ici à l'automne.

Le *Times* d'Ottawa ayant accusé le *Leader* de Toronto d'avoir troqué les principes conservateurs contre les principes rouges, le *Leader* a répondu que ce n'était pas le cas, que le *Times* se trompait grossièrement.

Les nouvelles que les journaux des Etats-Unis reçoivent des agences indiennes ne sont pas du tout favorables. Les sauvages se soulèvent en masse et déjà plusieurs forts ont été attaqués. Nous croyons que les américains auront pendant longtemps maille à partir avec les pauvres enfants des bois. La manière dont ces derniers sont traités par les agents du gouvernement de Washington, n'est pas propre à les porter à la paix.

Nous voyons par un rapport officiel publié par les autorités de Castle Garden, maison des émigrants à New-York, que depuis quelques mois un nombre considérable d'Italiens ont quitté leur pays pour les Etats-Unis. Ces malheureux, ne pouvant plus vivre sous le gouvernement de Victor-Emmanuel qui ne cesse de les frapper d'impôts, sont obligés de fuir leur patrie et d'aller chercher sous un autre ciel ce qu'on leur refuse chez eux.

Le brigandage désole plus que jamais l'Italie.

En Allemagne, on a condamné à une amende de 200 thalers, trente-cinq dames de la noblesse de Westphalie, pour avoir signé une adresse de condoléance à l'Evêque de Munster, à la suite de sa condamnation par les tribunaux allemands.

Nous lisons dans le *Foyer Canadien* de Worcester :

A la séance du 15 juillet de la Société St. Jean-Baptiste de Worcester, des remerciments ont été votés aux comités d'organisation de Montréal et des Etats-Unis pour leur zèle à préparer la grande célébration du 24 juin.

Nous avons reçu de Woonsocket, R. I., une lettre signée par plusieurs des principaux citoyens canadiens exprimant les mêmes sentiments.

La *Berannzeiting*, de Berlin, dit que l'amirauté allemande s'occupe activement de donner une grande extension aux constructions navales. De nombreux industriels sont autorisés à construire des navires de guerre pour le gouvernement, mais encore celui ci attache-t-il une grande importance à ce que les matériaux qui entrent dans ces constructions soient fournis par le pays même : la marine allemande veut s'affranchir de tout tribut étranger en cela comme en bien d'autres choses. Jusqu'à présent, les matériaux de mâture venaient de Suède et de Norvège, et les plaques de fer et de cuivre, d'Angleterre.

Les journaux grits d'Ontario ayant avancé que M. Barber, l'un des principaux manufacturiers de cette province, approuvait le projet de traité de M. Brown, M. Barber a autorisé le *Mail* à dire qu'il est tout à fait opposé à ce projet de traité de réciprocité, et qu'il fera tout en son pouvoir pour empêcher qu'il ne devienne loi.

La vente de la *Lanterne* de M. Rochefort est permise à Strasbourg, mais le colportage en est interdit.

Par ces temps de comètes, il nous semble intéressant aujourd'hui de rappeler comment le célèbre chirurgien Ambroise Paré décrit la comète de 1532 :

Cette comète estoit si horrible et si espouventable, elle engendroit si grande terreur au vulgaire, qu'il en mourut aucuns de peur. Les autres tombèrent malades. Elle apparaissait estre de longueur excessive et elle estoit couleur de sang. A l'extrémité d'icelle, on voyoit la figure d'un bras courbé, tenant une grande espée en la main, comme si elle eust voulu frapper.

Au bout de la pointe, il y avait trois estoiles. Aux deux costés des rayons de comète, il se voyait grand nombre de haches, couteaux, espees colorees de sang, parmi lesquelles il y avoit grand nombre de faces humaines hideuses, avec les barbes et les cheveux hérissés.

Le *Pall Mall Gazette* de Londres dit, à propos du traité de Réciprocité, que l'abandon de nos pêcheries aux Américains est une énorme concession que nous faisons aux Etats-Unis, qui ne donnent presque rien ou rien du tout aux Canadiens.

Les principaux manufacturiers de la province d'Ontario se réuniront, comme nous l'avons déjà annoncé, mercredi et jeudi de la semaine prochaine. Ils s'assemblent dans le but de discuter le projet de traité de Réciprocité de M. Brown.

Le *Citizen* d'Ottawa corrobore la nouvelle que nous avons reçue hier, nous annonçant que M. Dubé assistant messager en chef de la Chambre des communes, avait reçu ordre de se rendre dans le comté de Napierreville, pour aider dans son élection M. Goyer, candidat ministériel.

En outre, on nous communique à ce sujet les quelques lignes suivantes :

Le gouvernement a fait descendre M. Dubé, député chef des messagers des communes, pour travailler en faveur de M. Goyer dans le comté de Napierreville contre M. Coupal avec la promesse d'être chef des messagers dans quelques jours.

Nous traduisons les lignes suivantes du *Citizen* d'Ottawa :

Qu'est-ce que les commerçants de bois ont donc fait, pour que le gouvernement grit les persécute? Il y a quelques jours, ils demandaient l'usage d'une des salles de la Chambre des communes pour tenir leur assemblee, et on leur a répondu par un refus. La " Canada Labor League " a demandé, vers le même temps, qu'on lui fit la même faveur ; l'on a acquiescé à sa demande et aujourd'hui, les membres de cette ligue tiennent leurs séances dans la salle du comité du Nord-Ouest.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec, tiendra sa session trimestrielle à Sherbrooke, le 18 août courant. Il paraît qu'à cette session, l'on s'occupera activement de tout ce qui a rapport au Palais de Crystal de Montréal.

Nous lisons dans le *Canadien* :

Samedi après-midi, M. le Maire de Québec est allé faire visite à l'amiral Thomasset, à bord de la frégate la *Magicienne*. Son Honneur s'est rendu à la frégate à bord du yacht de la police riveraine.

D'après les arrangements pris par M. le Maire, il est probable que nous aurons bientôt le plaisir d'entendre le corps de musique de la *Magicienne*.

Le gouvernement local de Manitoba a délégué des représentants aux autorités fédérales, leur demandant avec instance de commencer immédiatement l'embranchement du chemin de fer du Pacifique allant à Pembina.

Les terrassements du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal sont terminés à Lachute, dit l'*Avertiser* d'Argenteuil. Les travaux que l'on fait sur les ponts avancent aussi rapidement. La maçonnerie du pilier est du pont de la Rivière du Nord est presque terminé.

NOTES LOCALES.

BUREAU D'IMMIGRATION
Montréal, 6 Août 1874.

ETAT des personnes actuellement sans emploi à la Maison des Immigrants, No. 109, Rue St. Antoine :

Cultivateur	2
Mécaniciens	2
Tailleur	1
Drapier	1
Libraire	1
Brasseur	1
Professeur	2
Commis	1

Ceux qui désirent offrir de l'emploi à ces immigrants peuvent s'adresser à la dite Maison depuis 9 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M.

Toutes personnes ayant des logements à louer pour les immigrants sont également priées d'envoyer leur adresse au bureau de l'agence.

ASSEMBLÉE DU BARREAU.—Il y aura une assemblee des membres du Barreau cette après-midi à trois heures, pour passer des résolutions de condoléance à l'occasion de la mort de l'Hon. Chs. Laberge.

ASSASSINAT.—Encore un nouveau crime à enregistrer, Mercredi, entre dix heures et demie et onze heures, plusieurs vagabonds, parmi lesquels se trouvaient les nommés Frédéric Hampstead et Elzéar Joseph Belland, se querellaient sur la rue Ste. Catherine, devant la demeure d'un blanchisseur nègre du nom de Benjamin Hubbard. Ce dernier, fatigué de leurs cris, voulut les faire circuler et parvint à les repousser jusqu'à la rue voisine, mais comme il revenait sur ses pas, Belland le poursuivit en le frappant de ses poings Hubbard allait se retourner pour se défendre, lorsque le frère de Belland, qui demeure dans une maison voisine, parvint à calmer son agresseur et le fit entrer chez lui. A ce moment Hampstead se précipita sur le nègre et le frappa de deux coups de couteau, l'un à la cuisse, l'autre au côté droit.

Hubbard s'affaissa, baigné dans son sang ; on le transporta à son domicile et un médecin qui fut mandé en toute hâte, déclara que son état était désespéré. Sur ses conseils, un agent de police amena au chevet du moribond, M. le Juge de Paix, J. L Cassidy, qui recueillit sa déposition.

Elzear Joseph Belland et Frèd. Hampstead ont été arrêtés immédiatement et tous les deux ont été confrontés avec le blessé qui les a reconnus.

Le pauvre malheureux est dans un état très-précaire ; on désespère de le sauver.

LA COURSE DE 15 MILLES.—Cette fameuse course a été faite en 47 minutes et 20 secondes et non en 54 minutes 22 secondes comme nous l'annoncions. Les juges étaient 2 de Québec, MM. B. Smith et P. Gignac et un seul de Montréal, M. Quintal.

On parle d'un nouveau pari entre *Girda* et *Québec Boy* pour la semaine prochaine sur les mêmes courses.

Les propriétaires de *Girda* ont déjà offert leurs offres d'une course de 10 milles pour un enjeu de $1,000.

ANTROPOPHAGE.—Un journal de cette ville annonce qu'un jeune avocat de Montréal a fait un razzia terrible de M. Coupal ; il n'en aurait fait qu'une bouchée, *Les Mille et une Nuit*, sont remplies de faits semblables ; mais il paraît que les mangeurs d'hommes avaient reçu leur coup de grâce depuis Sinbad le Marin ; ce n'est que depuis que la campagne électorale de Napierville est commencée, qu'on rencontre des êtres aussi voraces.

Sans être physiologiste approfondi, nous prévoyons que le gourmet va digérer péniblement ce *coup alléché* d'une manière si barbare.

Plus tard. Miracle ! On nous apprend que M. Coupal est bien portant et que même il a été élu malgré qu'il ait subi les malheurs du prophète de Ninive.

ACCIDENT Mardi après-midi, Joseph Bédard, employé à la construction des maisons de M. Miller, rue McKay, s'est fracturé une jambe et a été transporté à l'Hôpital-Général immédiatement. Le malheureux est tombé d'une heuteur de 40 pieds, sur un tas de pierre.

CONSEIL-DE-VILLE.—L'assemblée mensuelle du Conseil aura lieu lundi prochain, le 10 août, à huit heures p. m.

TÉLÉGRAPHIE.—La Compagnie du Télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Lewiston, N.-Y.

SOCIÉTÉ MUTUEL DE CONSTRUCTION SOULANGES.—A une assemblée générale des actionnaires de cette société tenue à ses bureaux No. 6 rue St. Jacques le 4 août courant, les Messieurs suivants ont été élus directeurs de la société, Olivier Angers, J. O. Guilmette, J. Bte. Caya, Jos. Thivierge, J. L. Barré.

A une assemblée des directeurs tenue le sixième jour d'août courant, les MM. suivants furent choisis comme directeurs honoraires de la société : Rév. Messire F. X. L. Vezina, J. P. Lanthier, Ecr, M. P., Raoul Sauveur de Beaujeu, Ecr, M P P.

Les directeurs ont élu :

Olivier Angers, Ecr., président.
J O Guilmette, Ecr, vice-président.
Arthur McMahon, secrétaire-trésorier.
Chs C DeLorimier, avocat.
J A Massé, Ecr, notaire.
Gaspard Benoit, Ecr, inspecteur.

Les auditeurs nommés par la société sont MM. Edouard Desrochers, marchand de Montréal, Regis Charland, épicier de Montréal et Francis Lalonde, bourgeois de St. Zotique.

EXCURSION.—Nous apprenons que l'excursion annuelle de New-York par des steamers ce jour et de nuit, sur le lac Champlain et la rivière Hudson, aura lieu cette année le 31 courant : les billets de passage sont bons jusqu'au 20 septembre.

LICENCES.—On rapporte que les commissaires des licences refuseront à l'avenir de recevoir d'autres applications demandant des licences.

FILOU.—Un individu est allé mardi dans un magasin en gros de la rue St. Paul et après avoir acheté des marchandises pour la somme de $50, il présenta un chèque de $57 sur la banque Jacques-Cartier et commanda d'envoyer les effets à l'Evêché et demanda en même temps la balance du chèque. Les marchandises furent envoyées à l'Evêché, mais on ne trouva personne pour réclamer ces effets. On s'aperçut, mais un peu tard, qu'on avait eu affaire à un malfaiteur filou.

TAXE DE L'EAU.—Voici quels seront à l'avenir les prix de l'eau pour ceux qui en font une grande dépense.

Quand la quantité d'eau consommée sera de 1,000 gallons par jour, le consommateur paiera dans la moyenne de 30 cts par 1,000 gallons, quand la consommation sera de 1,000 à 3,000 gallons, 29 cents, par 1,000 gallons ; entre 2,000 ou 3,000, 28 cts ; trois ou quatre, 27c ; quatre ou cinq, do, 25c ; cinq ou six, do, 23c ; six ou sept, do, 21c ; sept ou huit, do, 19c ; huit ou neuf, do, do, 17c ; neuf ou dix, 15c. Quand la quantité moyenne aura de plus de 10,000 gallons, on chargera 10 cts par mille gallons.

AMENDE.—Un M. Burk de la rue St. Joseph a récemment payé l'amende devant le Recorder pour avoir tenu son magasin ouvert le dimanche.

L'accusé donna pour défense que la porte de son magasin était quasi fermée et que c'était le seul moyen qu'il eût pour aérer son établissement.

PLAINTES.—On se plaint que les trottoirs sont en mauvais ordre dans plusieurs rues. Avis à qui de droit.

MEUBLES.—On peut se procurer chez MM. Labelle et Léveille, No. 266 rue Notre-Dame un magnifique set de salon couvert en reps richement fini en noyer noir et venire français pour la modique somme de $90. t—275

—Pour $115 achétera un magnifique set de chambre en noyer noir fini à l'huile et venire français avec dessus en marbre.

Chez LABELLE ET LÉVEILLÉ.
t—275 No. 266 Rue Notre-Dame.

LES HÉMOROIDES sont infailliblement guéries par l'onguent hémoroïdale du Dr. Mathieu, sinon l'argent est remis.

Prix, $1 la boite, ou 6 boites pour $5. Envoyé à n'importe quelle adresse dans le Canada, après reception du prix. On accorde un percentage libéral au commerce. En gros et en détail.—THE WINGATE CHEMICAL Co., *Carré Victoria*, Montréal.

Nouvelles de l'Intérieur.

PAPINEAUVILLE.—L'on nous écrit de Papineauville :

Un jeune homme de 18 ans, du nom de George Racine, s'est noyé mardi le 28 juillet, aux moulins de M. Thomas Cole, " North Nation Mills," en cette paroisse, où il était employé. Il était fils de Joseph Racine de St. André Avella. Son corps fut retrouvé de suite et une enquête tenue par le Dr. Longpré, député-coroner du comté. Le verdict a été " mort accidentelle."

—Jeudi, le 30 juillet, un vieillard du nom de Michel Chalut, cultivateur, âgé de 76 ans, s'en allait dans une voiture attelée d'une paire de bœufs, aux mêmes moulins de " North Nation Mills," lorsqu'en descendant une côte, les bœufs prirent la course et le vieillard tomba en avant des roues, qui lui passèrent sur le corps. Son fils Alexis qui était en avant dans une autre voiture courut le relever, mais deux heures après il expirait. Il était veuf et laisse une nombreuse famille. Il était autrefois de Chateauguay.

Le même jour, 30 juillet, un autre vieillard du nom de Jean-Marie Landrière, charretier du township de Ripon, âgé de 80 ans, s'en retournait monté sur sa charge lorsqu'à un mille de notre village il tomba aussi de sa charge sous les roues et reçut de fortes contusions. Il est dans un état très précaire.

QUEBEC.—Le mouvement des voyageurs étrangers et autres est très-considérable en ce moment et semble aller toujours croissant, depuis quelques jours. Il n'y a pas de doute que l'opposition y contribue dans une bonne mesure, car sans elle, beaucoup de personnes peu favorisées du côté de la fortune, à Montréal comme à Québec, n'auraient pas songé à quitter leurs foyers pour une promenade de 60 lieues qui, dans les temps ordinaires, coûtent comparativement cher. Dans un petit voyage que nous avons eu occasion de faire aux Trois-Rivières, nous avons pu constater que tous les bateaux, notamment ceux de la Compagnie du Richelieu, étaient encombrés de passegers. Le vapeur *Québec*, arrivé ici, hier matin, avait, en outre, un chargement très considérable.—*Journal de Québec.*

MARIAGE

—A Trois-Rivières, Mercredi, par Sa Grandeur Mgr. Laflèche, assisté des Rév. MM. L. S. Rhéault et F. X Lafontaine, prêtre du Séminaire, Henri Sird Valière de St Réal Ecr., Avocat à Berthier, à Dlle Marie-Catherine-Flore Turcotte, fille de feu l'hon. J. E. Turcotte ; et Pamphile Benjamin Dumoulin, Ecr., notaire, à Dlle Marie-Louise-Emma Turcotte aussi fille de feu l'hon. J. E. Turcotte.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux heureux mariés.

DECES

—En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 25 ans, Dame Eliza Dalrymple, épouse de M. John Mullen, jr.

Elle laisse trois jeunes enfants.

—A Saint Eustache, le 6 courant, à l'âge de 24 ans, Demoiselle Henriette, fille de Joseph Payement, Ecuier, marchand.

Les funérailles auront lieu samedi.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Acte des Elections Contestées

EN VENTE AUX

Bureaux de la " Minerve."

7 août. 275

Grande Excursion de Plaisir

MONTREAL A SOREL.

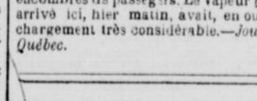

Le Magnifique Vapeur à Passagers

"ALEXANDRA,"

Capt. W. H. MORDEN,

LAISSERA

LE QUAI LAPRAIRIE A 8.30 A.M.

DIMANCHE, 9 AOUT

POUR

Boucherville, Varennes, Verchères & Sorel,

De retour à Montréal vers les 9 heures du soir.

Billets de Passage pour Sorel, Boucherville, Varennes et Verchères, 50c. Enfants, moitié prix. Billets vendus sur le Quai seulement.

☞ En cas de mauvais temps le voyage sera remis au Dimanche suivant.

La Bande Indépendante Canadienne

Sera à bord.

6 Août. 275

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

REDUCTION SUR LES PRIX DU FRET

LIGNE QUOTIDIENNE

DE LA

Malle Royale de Steamers

POUR QUÉBEC

(*Les Dimanches exceptés*) à SEPT hs. p.m.

LES SPLENDIDES STEAMERS

"QUEBEC,"

Capt. J. B. LABELLE.

LES

LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS

ET

"MONTREAL"

Capt. ROBERT NELSON.

LES

Mardis, Jeudis et Samedis

PARTANT DU

Quai Richelieu, (vis-à-vis la Place Jacques-Cartier)

ET ARRETANT A

Sorel, Trois-Rivières et Batiscan

PRIX DU PASSAGE :

CABINE, (souper et lit compris).. $1.00
PONT 1.50

(*Ces prix sont les mêmes que l'année dernière.*)

Le fret de toute description sera reçu à bord des steamers "Québec" et "Montréal" pour Québec et les ports intermédiaires

A une réduction de cinquante pour cent sur le tarif ordinaire.

Pour Billets et Cabines, s'adresser au Bureau des Billets sur le Quai Richelieu, et pour plus amples informations au No. 28, Rue St. Paul.

Les arrangements de cette ligne sont les plus complets.

J. B. LAMÉRE,
Montréal, 15 Juillet 1874. Agent-Général. 253

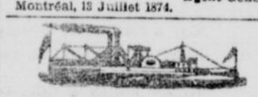

La Compagnie du Richelieu,

Nouvelle Ligne de Steamers pour Québec.

RÉDUCTION SUR LES PRIX DU FRET.

TOUS LES JOURS (Dimanches exceptés.)

Les splendides steamers d'acier Bessemer CANADA, Capitaine EM. CREPEAU, et TROIS-RIVIÈRES, Capitaine L. H. ROY, partiront alternativement du Quai Bonsecours, TOUS LES SOIRS A SEPT heures, pour Québec, arrêtant à Trois-Rivières et Batiscan.

PRIX DU PASSAGE.

CABINE pour Québec (repas et lit inclus) $1 00
CABINE pour Sorel, Trois-Rivières et Batiscan 0 50
PONT pour Québec, Sorel, Trois-Rivières et Batiscan 0 25

Les passagers pour Sorel s'embarqueront à bord des steamers "Québec" et "Montréal" aux prix ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 21, Place Jacques-Cartier.

C. H. LEFAIVRE,
Sec.-Trés.

H. J. STEVENSON,
Agent des Passagers.
30 Juin. 242

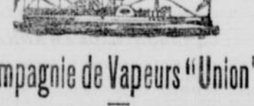

Compagnie de Vapeurs "Union"

Nouvelle Ligne pour Sorel, Trois-Rivières, Batiscan et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ABYSSINIAN, Capitaine NORMAN PAULET, et ATHENIAN, Capitaine LA. COUVRETTE, commenceront leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, (premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier), à SEPT heures p.m

FRET reçu aujourd'hui.

Billets de retour, à taux réduits—A vendre dans tous les principaux hôtels.

Pour frêt ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 21, Place Jacques-Cartier.

C. H. LEFAIVRE,
Sec.-Trés.

H. J. STEVENSON,
Agent des Passagers.
30 Juin. 242

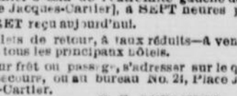

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

Le et après LUNDI, le 18 MAI, jusqu'à avis contraire, le vapeur "LAPRAIRIE," Capt. DEMERS, fera quatre voyages par jour, les Dimanches et fêtes exceptés.

De Laprairie :	De Montréal :
5.30 A.M.	6.30 A.M.
8.30 A.M.	11.00 A.M.
1.00 P.M.	4.00 P.M.
5.30 P.M.	6.30 P.M.

J. BROSSEAU,
30 mai.—220 Secrétaire.

SERVICE PAR VAPEUR

ENTRE

MONTREAL ET LONGUEUIL.

Le service régulier du vapeur *Longueuil*, jusqu'à nouvel ordre (excepté les Dimanches) se fera comme suit :—

1er Départ de Longueuil..... 5.00 A. M.
" du Pied-du-Courant..... 5.30 A. M.

En alternant à toutes les heures dans le même ordre. Excepté pour les heures suivantes où le service se fera comme suit à dater du 3 juin courant :

Du Pied du Courant..... 8.15 A. M.
De Longueuil..... 8.40 A. M.
Du Pied du Courant..... 8.45 A. M.
Dernier Départ de Longueuil..... 7.00 P. M.
" du Pied-du-Courant 7.30 P. M.

LES DIMANCHES.

1er Départ de Longueuil..... 8.30 A. M.
2e " du Pied-du-Courant..... 9.00 A. M.
" de Longueuil..... 1.00 P. M.
" du Pied-du-Courant..... 1.30 P. M.

En alternant ainsi jusqu'à 7 heures du soir de Longueuil et 7½ heures du Pied-du-Courant. 199—

EXCURSION A LAPRAIRIE.

TOUS LES JOURS

(*Les Dimanches et fêtes exceptés.*)

De Montréa à 4.00 P.M. De retour à 6.00 P.M

Le Bateau offre tout le confort désirable, et les passagers ont l'avantage de jouir d'une brise rafraichissante, la vue de magnifiques Isles, des rapides du Sault St. Louis, du Pont Victoria et de l'une des plus belles nappes d'eau formées par le St. Laurent.

11 juin.—223 im

Traverse à l'Ile Ste. Hélène.

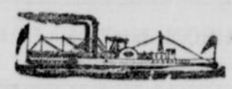

NOUVEAUX CHANGEMENTS D'HEURES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que jusqu'à avis contraire, les heures de départ seront comme suit, à partir du 19 courant :

Du quai Jacques-Cartier, à 10 a.m., 1½ p.m., 3, 4½ et 6 p.m.

De l'Ile, à 11 a.m., 2 p.m., 3½, 5½, et 6½ p.m.

Le Dimanche, les heures de départs seront comme suit :

Du quai Jacques-Cartier, à midi, 1 p.m., 2½, 3½, 5 et 6 p.m.

De l'Ile, à midi et demi, 1½ p.m., 3, 4, 5½ et 6½ p.m.

N.B.—En cas de mauvais temps, le bateau ne traversera pas.

Prix du Passage aller et retour : 15 cents.

17 juillet.—252

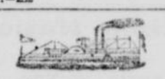

COMPAGNIE DES VAPEURS DE QUEBEC ET DES PORTS DU GOLFE.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Communication par vapeur entre Montréal, Québec, Pointe au Père, Gaspé, Perce, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, Pointe du Chêne, Charlottetown et Pictou, et par Chemin de Fer et connexion avec St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Portland et Boston.

La ligne de NEW-YORK et des ILES BERMUDES, entre New-York et Hamilton, les Bermudes, tous les JEUDIS.

Après l'ouverture de la navigation, le vapeur *SECRET* ou le vapeur *MIRAMICHI*, font un service QUEBEC tous les MARDIS, A DEUX heures P.M. pour PICTOU ; et de PICTOU tous les MARDIS, A SEPT heures A.M., pour QUEBEC, faisant escale en allant et revenant à la Pointe au Père, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

POLICE CORRECTIONNELLE.

COUR DE POLICE.

Jeudi, 6 août.

Présent : — T. S. Judah, Ecr., Magistrat de Police pour le District de Montréal.

—Edmond Vézina, voies de fait sur Daniel Moss, $10 ou un mois.

—Jessie Wood, arrêté pour avoir porté une massue de poche, est renvoyé au 11 pour son procès.

—Felix Forget dit Dépatie, assaut sur Esther Ouellette, $10 et les frais ou deux mois.

—Daniel McDonald, William Davidson et Thomas Regan, convaincus d'avoir frappé M. Charles Cloutier, sont condamnés chacun à $8 et les frais ou un mois de prison.

—Pierre Bastien, 18 ans, Joseph Gauthier, 20 ans, et Jean Noël, 20 ans, arrêtés par le détective Lafon, pour vol d'une valise à bord du vapeur *Corsican*, sont renvoyés en prison pour examen.

—Edouard Chabot, 71 ans, cordonnier, vol de $5 au préjudice de M. A. Ouellette, deux mois de prison.

—James Allison, matelot, ivresse et résistance au constable Madden, $10 ou 2 mois.

—Peter Camelero, 35 ans, ivresse, $4 ou un mois.

COUR DU RECORDER.

Présent :—J. P. Sexton, Ecr., Magistrat.

Trente-trois prisonniers ont comparu ce matin devant Son Hon. le Recorder. Quatre ont été acquittés et les autres condamnés pour ivresse ou délits, conséquences de l'ivresse.

Mémorial Nécrologique.

Nous apprenons avec regret la mort subite de M. André-Joseph Martineau, notaire de la paroisse de Champlain. M. Martineau était l'un des plus anciens notaires de la province.

Le Père Lacombe aux amis des Missions du Nord-Ouest.

Messieurs et bien chers amis,

La reconnaissance et le remercîment sont un devoir pour celui qui, comme moi, a été l'objet de vos sympathies et de vos charités. Quoiqu'on oise ordinairement que le sauvage soit ingrat, et ne peut pas comprendre ce qu'on fait pour lui, ainsi que les sacrifices qu'on s'impose pour son intérêt, cependant il ne faudrait pas attribuer cet e même ingratitude, au missionnaire, qui, quoique vivant depuis de longues années au milieu de la sauvagerie, a su cependant conserver un cœur reconnaissant, pour ceux, qui l'aident dans ses travaux.

Avant de partir pour nos Missions du Nord-Ouest, permettez de vous exprimer encore une fois ma bien vive gratitude, pour tout ce que vous avez fait pour ces missions. Depuis presque deux ans, je parcours vos villes et vos campagnes, parlant de l'action de la *Propagation de la Foi*, dans nos contrées lointaines et difficiles. Combien de fois j'ai été on ne peut plus ému et touché en présence d'auditoires si attentifs à mes faibles paroles et à mes narrations, qui ont paru satisfaire une juste curiosité !

En même temps, je tendais la main à votre généreuse aumône de nos chrétientés naissantes. Partout j'ai rencontré le don de votre bon cœur et de votre libéralité chrétienne. Malgré vos œuvres si multipliées pour faire face aux besoins de vos paroisses, votre charité si ingénieuse a eu une part pour votre ami et votre frère, le *pionnier-missionnaire*, qui s'en va au loin porter le nom de votre Dieu.

Les quêtes qui se font au milieu de vous sont une preuve que vous ne savez pas compter avec vos propres besoins, quand il y a du bien à faire parmi les pauvres déshérités de la nature. Si de votre côté, dans votre admiration pour le zèle et le dévouement apostoliques, vous vous plaisez à répéter ces paroles sacrées : "*Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélisent les vrais bien !*" Nous, à notre tour, ne nous serait-il pas permis de vous répliquer, en voyant vos généreuses pour nous : "*Qu'elles sont belles vos mains qui s'ouvrent pour laisser tomber dans les nôtres l'aumône qui sauve les ames* ? A côté de leur offrande, elles aussi tiennent la croix du missionnaire, ce signe du salut des nations.

Que ne puis-je ici rappeler tout ce dont j'ai été témoin en circulant avec ma bourse au milieu des assemblées paroissiales ! Que de choses édifiantes je pourrais raconter ! Que ne m'est-il permis de publier les traits de générosité de ces âmes trop humbles pour vouloir qu'on les connaisse ! Que leurs bons anges gardiens témoins et confidents de leurs charités soient nos interprètes pour les remercier à ma place ! Pour votre édification et votre magnanime émulation dans le bien, que ne puis-je vous découvrir la générosité admirable de ces humbles domestiques, qui se privent d'une partie de leur petit avoir, pour venir en aide aux missionnaires ! N'ayant que leurs bras pour fournir au soutien d'une mère veuve ou d'une sœur infirme, tout de même elles ont trouvé moyen de prendre une large part dans l'œuvre des missions. Mais non, laissons cette tâche au Dieu et au Père compatissant de l'homme du désert et de la forêt ; il a dit : *Bienheureux celui qui sait comprendre la position du pauvre et de l'indigent !*

Merci donc à vous toutes, âmes si catholiques et si généreuses de notre Canada, vous qui vous intéressez tant à nos missions si vastes de toute cet te Amérique du Nord ; merci à vous, bien-aimes et vénérées confrères, qui m'avez si bien accueilli dans vos presbytères et vos Eglises ; merci à vous surtout (si vous me le permettez), Messeigneurs, vous illustres et saint Evêques de la Province de Quebec, qui, non contents de bénir ma mission, m'avez dirigé et recommandé dans vos Diocèses par vos lettres si paternelles et si encourageantes.

Que ces quelques lignes, qui ne peuvent dire la reconnaissance que nous vous devons, soient un public témoignage de notre vénération et de notre reconnaissance.

Entendez tous, nos Evêques missionnaires, mes confrères de là-bas, et toutes nos jeunes chrétientés, répéter tous d'un même chœur : " Que le Dieu des missionnaires bénisse le Canada, qu'il le rende prospère, et que les nouveaux chrétiens qu'il forme par le moyen de notre ministère lui soient des amis et des sujets fidèles, comme ils le sont déjà à la foi qu'ils viennent d'embrasser."

Votre tout dévoué et reconnaissant Missionnaire,

ALB. LACOMBE,
Pre., O. M. I.

— Les journaux français sont priés de reproduire cette lettre.

La Louisiane.

Monsieur le Rédacteur,

Vous me permettrez de me servir des colonnes de votre excellent journal pour faire connaître les besoins de la mission que Dieu m'a appelé à diriger en Louisiane.

Les journaux vous ont appris quelque chose des infortunes sans nombre qui pèsent sur le sol que j'habite, et je n'ai pas l'intention d'en répéter ici la triste énumération.

Qu'il me suffise de dire, qu'après les horreurs d'une longue guerre, la dévastation presque générale qui a suivi ; le plus grand désordre social règne dans tout l'état, et sa population vit sous l'oppression pleine de haine et de vengeance du gouvernement général, épuisée par les taxes énormes qui pèsent sur elle et envahie par la corruption la plus affreuse.

Le pays était dans la douleur et la détresse, loin d'être préparé à supporter de nouvelles infortunes, quand le Mississipi gonflant ses eaux, a brisé ses levées qui le retenaient dans son lit et s'est répandu partout le long de ses bords, et même très au loin, détruisant d'un seul coup les légitimes espoirs d'une foule immense de planteurs.

J'ai pu moi-même contempler le désastre et entendre les plaintes des malheureux inondés.

Placé à la tête d'une nouvelle paroisse composée d'un grand nombre de catholiques, me voyant dans l'impossibilité de secourir les misérables qui m'entouraient n'ayant pas les ressources nécessaires pour me maintenir parmi eux, j'ai tourné mes regards vers la patrie, et j'ai pensé que je ne manquerais pas d'être accueilli surtout par la catholique ville de Montréal avec toute la générosité et la charité chrétienne qui lui ont valu sa belle réputation dans le monde entier.

J'exposai ma position au très digne évêque de Montréal, et je soumets au public la lettre que Sa Grandeur a bien voulu m'adresser :

Cher Monsieur,

" L'inondation du Mississipi à la Louisiane, est une calamité déplorable et bien " capable de toucher les âmes compatis- " santes. Nos journaux en ont parlé, et le " public est au courant de ce triste événement.

" Comme cette paroisse est une de celles " qui ont été submergées, et qu'à l'heure " qu'il est, vos paroissiens sont sans ressources et en proie aux horreurs de la " famine, je vous donne toute liberté de " vous adresser aux personnes charitables " de cette ville et de ce diocèse.

" Quoiqu'il y ait beaucoup d'œuvres à " faire ici, j'espère que vous trouverez les " moyens de vous procurer quelques " secours parmi nos concitoyens et parmi " vos ami en particulier, qui ne manquent " pas dans ce pays, et qui sans doute ne " vous feront pas défaut.

" Dans cette ferme espérance, je demeure bien sincèrement, cher monsieur

" Votre très humble serviteur,

" (Signé) † ED. EV. DE MONTRÉAL."

Muni d'une semblable recommandation, j'ose espérer que ma voix sera entendue, et que je ne manquerai pas de recevoir du secours des âmes généreuses de ma ville natale qui ont toujours eu tout à cœur le maintien et le progrès des œuvres de charité.

En vous exprimant ma reconnaissance pour l'aide que cette publication dans votre journal ne manquera pas de me donner.

J'ai bien l'honneur d'être,
Monsieur le Rédacteur,
Votre très humble et
Obéissant serviteur,

CHARLES P. BEAUBIEN.
Ptre. Missionnaire en Louisiane.

Montréal, 6 août 1874.

Fort de Chambly.

C'est avec une bien douce jouissance que nous voyons les journaux de la Mère-Patrie, la France, s'occuper du vieux Fort Ponchartrain (Chambly) en faisant un chaleureux appel, en faveur de la restauration des glorieux débris de cette forteresse *imprenable et devant durer toujours* comme le dit un mémoire adressé à la Cour de France, en 1752.

Pouvons-nous, nous Canadiens-Français, descendants des preux et des conquérants de ce sol, au nom de la foi et du Roi de France, demeurer insensibles au mouvement qui s'opère parmi les savants de France pour conserver ces antiques créneaux d'un âge qui fait l'honneur de notre race.

Malgré les années, les vœux du poëte M. B. Suite, se sont réalisés lorsqu'il chantait :

O mon vieux fort reste debout,
Brave l'abandon et l'orage ;
O rare vestige d'un autre âge
Resiste au temps qui détruit tout !
Le soufle enivrant des ans t'use
Peut seul ranimer tes remparts :
C'est un beau champ de funérailles
Pour qui défend ses étendards.

Hélas ! un outrageant oubli
Tendoure à ma vieille relique !
Où donc est la race héroïque
Des fondateurs du Fort Chambly ?
Plus de torrent qui t'environne
Quand gronde son courroux sonore ;
Mon enthousiasme s'enflamme
Au souvenir de ton passé.

Il est resté debout le Fort de Chambly, mais le temps vient tra lasser sa constance et un jour, il s'écroulera .....

Les Canadiens-Français regretteront alors de n'avoir rien fait pour le préserver d'une perte totale ; mais il sera trop tard .....

Conservons, lorsqu'il en est temps encore, ces restes précieux de la gloire militaire des commencements du 17ème siècle en Amérique, et qui tant de fois ont abrité un si grand nombre de chevaliers de St. Louis, de nobles dames dont les noms et les souvenirs se son conservés jusqu'à nous et font partie de nos gloires nationales.

Sauvons tout, jusqu'au vieux cimetière contenant les restes de tant de généreux soldats qui ont combattu pour la cause de la France, et dont les descendants ont défendu avec tant de courage le drapeau britannique.

Respectons cette terre où reposent les cendres d'un des premiers colons de Chambly, ce vénérable vieillard, Jean Besset, décédé le 5 janvier 1707, à l'âge de 84 ans, et la souche de toutes les familles de ce nom.

Que les restes de la *chrétienne* Marguerite de Tavenet, épouse de l'héroïque François Hertel, ne soient pas profanés ; que ceux de l'aimable Melle. de Braogelogue soient respectés. Que cette terre ne soit pas foulée sans vénération, car elle renferme les cendres de Hertel de Beaulac, ce brave officier, un des plus jeunes de la famille Hertel, qui se dévoua avec abnégation au salut de sa patrie, en compagnie de ses nobles frères, les de Rouville, les de Lafrenière, etc. Respectons cette tombe qui renferme les deux enfants *Hade*, massacrés dans un âge si tendre par les Iroquois.

Aimons cette terre sacrée qui reçut les corps de ces braves tombés sur le champ de bataille en 1812, comme les restes mortels de celui qui, par amour filial, fut condamné à mort par le conseil de guerre, et que le vénérable M. Robitaille, chapelain de l'armée, accompagna jusqu'au lieu du supplice.

Respectons toutes ces reliques de notre passé et ne restons pas sourds à la voix de l'honneur, ni à celle du devoir. Serions-nous, nous Canadiens-Français, moins sensibles aux souvenirs que les autres nations le sont, et qui respectent avec tant de religion ce qui tient de si près aux Montrons-nous sensibles aux souvenirs et faisons nos efforts pour les conserver religieusement.

Que le gouvernement de Québec obtienne du gouvernement fédéral ce vieux monument élevé par la main de nos ancêtres, dans le but de protéger la colonisation dans ce pays et nous ne doutons pas qu'une généreuse souscription nationale ne se fasse. De cette manière, on pourra réparer les murs et les conserver longtemps.

J. O. DION.

Chambly, 6 Août 1874.

Les marins français.

Nos marins français, dit la *France Nouvelle*, en dépit des temps de scepticisme que nous traversons, conservent leur foi et leur confiance en Marie, la protectrice des hommes de mer. Ils l'invoquent au moment des tempêtes et quand les vagues furieuses de l'Océan menacent de les engloutir, c'est vers elle qu'ils postent avec dévotion leurs regards suppliants.

Nous lisons dans le *Courrier du Hâvre* :

Le lougre de Saint-Valery-en Caux, le *Laborieux*, capitaine Lapert, armateur, M. E. Aubert, est entré dimanche soir dans ce port, venant de la pêche d'Islande avec 24 à 24,000 morues rondes.

L'équipage à son débarquement, dit le *Pays de Caux*, a conservé un mutisme absolu ; des deux heures du matin, il assistait à une messe qui a été dite à la chapelle sur sa demande, et s'est rendu ensuite à la chapelle de Janville pour accomplir un vœu qu'il avait fait pendant une tempête qui avait failli amener sa perte au mois de février, dans les parages de Thurso.

L'Assemblée nationale de Versailles et les vacances.

Le câble nous a apporté de Paris, il y a environ quinze jours, la nouvelle que M. le Marquis de Castellane avait proposé à l'Assemblée nationale de prendre ses vacances. L'effet de cette motion ne s'est pas fait attendre et hier, une dépêche nous annonçait que les députés à cette Assemblée bouclaient leurs malles et laissaient Versailles pour retourner dans leurs départements. Voici comment l'*Univers* du 21 Juillet commente la motion de M. de Castellane :

M. le marquis de Castellane a du génie. Au moment suprême, après plus de trois ans de péripéties parlementaires pendant lesquels, faute de gouvernement, on a proposé tous les moyens, essayé tous les expédients et vécu de tous les provisoires possibles ; lorsqu'à bout de discussions et de crises ministérielles vingt fois renouvelées, de propositions et contre-propositions toujours à refaire, de commission et de sous-commission toujours en travail, il ne restait plus, avec les divisions croissantes et l'impuissance radicale de l'Assemblée, ni une proposition à faire ni une commission à nommer, ni un cabinet à former, si bien que, tout étant fini et tout restant à faire, on en arrivera it forcément au milieu de l'attente universelle, à un dénoûment quelconque, où allait se jouer le sort du pays ; quand donc tout était prêt pour ce résultat, que tous les débats, projets et essais de ces trois ans allaient enfin aboutir dans une dernière élaboration des commissions, dans une dernière lutte des partis à quelque chose d'imprévu mais d'inéluctable, et que l'opinion publique à ce moment décisif était le plus vivement surexcitée ; M. de Castellane paraît et dit : " Messieurs..... si nous nous en allions tout simplement en vacances. A demain les affaires sérieuses. "

C'est peut-être la solution ! Il y a dix jours, la proposition de M. de Castellane passait pour facétieuse ; aujourd'hui, elle est ce qu'il y a de plus sérieux. On n'y avait pas assez réfléchi. Mise en demeure de constituer ou de se dissoudre, mais ne pouvant constituer ou se dissoudre, l'Assemblée n'a point de meilleur parti à prendre que de s'en aller en vacances. Ce dénoûment ne laisse pas que d'être comique, mais il est tout à fait en situation. Peut-être blessera-t-il nos graves parlementaires, qui le trouveront un peu leste pour leur dignité ; cependant, ils doivent se persuader qu'il n'y en a pas qui leur convienne mieux. Si la proposition primesautière de M. le marquis de Castellane a le grave défaut de n'avoir pas été longuement élaborée par quelque commission compétente, elle a du moins le mérite de l'improvisation et de l'à propos. Voilà qui termine tout, sans crise ! Pourquoi s'obstiner dans l'impossible ? L'Assemblée ne veut aucune forme connue du gouvernement, et elle est incapable d'en inventer une nouvelle ; à défaut de la monarchie, ou de la république, ou de l'empire qu'elle répudie également, elle est tout aussi impuissante à faire un septennat qui ne serait ni monarchiste, ni républicain, ni impérialiste. Cependant on la presse de constituer ; le maître qu'elle s'est donné l'y invite impérieusement, le pays l'en prie avec impatience : que faire, sinon de laisser tout là, commissions, projets constitutionnels, gouvernement et pays, et d'aller prendre l'air ? On ne constitue rien et on ne se dissout pas : c'est à merveille.

Le parlementarisme, qui devait aboutir à ce néant, ne pouvait inspirer une plus ingénieuse manière de sortir du chaos. Sans contredit, le vote de la proposition de M. le marquis de Castellane clorait dignement la série des travaux de l'Assemblée souveraine et constituante ; aussi bien il est la conséquence logique de toutes les formes qu'elle ne veut ni ne peut rien, l'Assemblée, forcée de faire quelque chose, se doit à elle-même de voter les vacances. —Huissiers, les urnes ! et, en wagon, messieurs !

ARTHUR LOTH.

Suicide d'un aventurier.

Le *Courrier des Etats-Unis* nous donne les détails suivants sur le fameux Gordon, dont nous avons annoncé le suicide ces jours derniers :

" Le personnage mystérieux qui se faisait appeler lord Gordon Gordon, et dont les aventures ont depuis quelques années si fréquemment occupé la presse des Etats-Unis et du Canada, vient de finir par le suicide. C'est au printemps de 1872, après la mort de Fisk, que cet aventurier, commença à faire parler de lui. Il se donnait alors pour lord George Gordon, comte d'Aberdeen, se disait propriétaire de plus de 60,000 actions du chemin de fer de l'Erie, et prétendait être venu, à la requête de ses amis d'Angleterre, qui possédaient ensemble pour environ $30,000,000 de ces actions, afin de vérifier la condition véritable de la compagnie. Il sut capter la confiance d'Horace Greeley et de Jay Gould, et en promettant à ce dernier l'appui de son influence dans la lutte qu'il soutenait à cette époque contre le général Dix au sujet du poste de président de la compagnie de l'Erie, il eut l'audace de se faire remettre pour $ 00,000 d'actions de cette compagnie. Mais Jay Gould reconnut bientôt qu'il avait été dupe d'un imposteur, et il intenta une action en remboursement au prétendu comte d'Aberdeen, qui fut arrêté le 10 avril 1872 et mis sous caution.

Pendant les débats judiciaires, le prévenu, forcé d'avouer qu'il n'était pas le comte d'Aberdeen, déclara qu'il s'appelait Gordon Gordon et qu'il était " lord de courtoisie." Cependant, le procès traînait en longueur et les ajournements successifs accordés aux ajournements quand un beau matin Gordon Gordon ne répondit pas à l'appel de son nom. Il avait décampé sans tambour ni trompette, à la grande indignation de MM Horace Clark et Marshall Roberts, qui avaient fourni pour lui une caution de $37,000, laquelle fut confisquée. Vers la fin de juin 1873 on sut que le fugitif habitait le Manitoba, près de Fort Garry. On essaya de lui persuader de revenir aux Etats-Unis, mais il fit la sourde oreille. Le 4 juillet, des officiers de police de Minneapolis furent envoyés à Manitoba, trouvèrent Gordon Gordon, l'enfermèrent et se disposèrent à partir avec lui. Au dernier moment, les fumées alcooliques s'étant un peu dissipées, Gordon Gordon trouva moyen de faire parvenir à un de ses amis un mot par lequel il lui apprenait comment il était enlevé par la police américaine. L'ami se mit immédiatement en campagne pour empêcher cet outrage international, et à 2 milles environ de la frontière les officiers de Minneapolis se trouvèrent subitement entourés par des soldats d'infanterie et des policemen de Manitoba, qui délivrèrent Gordon Gordon et emmenèrent ceux qui avaient tenté de l'enlever dans le Fort Garry, d'où le gouvernement des Etats-Unis eut beaucoup de peine à obtenir leur relaxation après un long emprisonnement.

Un télégramme de Fort Garry du 3 courant annonce en ces termes la fin du personnage dont nous venons de rappeler les principales aventures :

" Lord Gordon s'est tué samedi dernier en sa résidence, à Headingly, en cette province. Deux *détectives* anglais venaient de l'arrêter, et il avait promis de les suivre sans résistance pourvu qu'on ne le fît pas passer sur le territoire des Etats-Unis. Il est entré dans sa chambre, sous prétexte de faire ses préparatifs de départ, et il s'est brûlé la cervelle avec un pistolet."

Nouvelles Diverses.

L'acrostiche se meurt, l'acrostiche est mort, allons-nous dire, si nous ne l'avions retrouvé avec une douce émotion ces jours derniers à la chambre temporaire du tribunal civil de la Seine.

L'acrostiche n'a donc pas quitté Paris pour jamais. Il y a encore de beaux jours pour lui sur les rives de la Seine, et on ne peut plus dire qu'il est exclusivement cultivé par les amoureux des chefs-lieux de canton, trop timides pour révéler le nom de l'adorée autrement que par l'assemblage des premières lettres de leurs alexandrins.

Mais, comment se fait-il que l'acrostiche se soit trouvé en lieu aussi grave que le tribunal civil ? C'est que M. Juchter, qui avait fait exécuter quelques travaux dans son appartement, ayant chargé M. Vermeil, architecte et poète, qui manie également le compas et le mètre, de régler les mémoires des entrepreneurs et lui ayant remis diverses sommes à cet effet, M. Juchter soutenait que le dit Vermeil était redevable envers lui de 659 francs et lui réclamait devant le juge.

M. Vermeil répondit qu'il y avait eu dès longtemps compte présenté et arrêté et que, dès lors, M. Juchter devait être débouté de sa demande.

Mais avant le commencement des hostilités, une correspondance désagréable s'était échangée entre les parties, et Vermeil, qui est de la race irritable des rimailleurs, disait, dans une de ses lettres, d'un M. Lebat, ami de son adversaire, les choses que voici :

" Un M. Lebas vous a conseillé de faire reviser ma note d'honoraires chez un avoué. Ce M. Lebas n'est-il pas le Béotien gluant que j'ai vu chez vous ? Si c'est là le *cucurbitinus stultus* dont je me souviens, je me félicite de ma perspicacité ; j'ai bien jugé l'homme en l'entendant causer, etc.

" VERMEIL."

Pour son honneur et celui de son ami, M. Juchter chargea un huissier de répondre à cette lettre, non pas en même style, mais par une sommation d'avoir à payer les 659 fr.

Vermeil accorda son lutin alors, et il retourna à M. Juchter l'acte de l'huissier, décoré de cette pièce, que nous livrons avec joie aux nourrissons des muses à titre d'encouragement :

A l'honorable Henri Juchter :

Ce reçois ce poulet : vite, le te l'adresse.
Un procureur zélé me le fit parvenir ;
C'est du papier timbré, je m'en essuie la.....
Comme doux et charmant, à toi ce gi uvenir.
Sois un bon, grand, généreux, confiant magna-
[nime,
Envoie-moi ton portrait, tu seras sur mon
[cœur ;
Rien ne peut égaler ton âme grandissime,
Cher Juchter.. Je l'admire.. Crois-le bien.. Et ta
[sœur !

Ce " et ta sœur " dénote chez l'architecte du Parnasse un goût assez exquis ; mais la haute distinction de son style n'a influence en rien les juges, car le tribunal l'a condamné à payer à M. Juchter 287 fr. pour solde de compte, avec les dépenses du procès.

* *

Le plus ancien compositeur de l'Etat de New-York est mort lundi dernier à Utica, à l'âge de 74 ans. Son nom était John Cooley. Il avait fait son apprentissage à Cork (Irlande) en 1813. Venu au Etats-Unis en 1851, il se fixa à Utica, où il vient de trépasser glorieusement, le compositeur à la main, après avoir travaillé à la casse pendant 61 ans. On n'indique pas le chiffre de la fortune que ce Mathusalem des compositeurs a amassée pendant sa longue et laborieuse carrière.

* *

Une perle !—Nous la recueillons soigneusement dans un roman-feuilleton que publie un de nos confrères :

Il n'était pas loin de minuit ; les rues se faisaient désertes ; dans l'encoignure d'une porte cochère, *trois individus de sexes différents* s'agitaient et discutaient avec vénémence.

Trois individus de sexes différents ?

Probablement un homme, une femme et... un auvergnat ! ! !

Et dans la conclusion :

Le misérable VIT *enfin sa tête tomber sur l'échafaud.*

Ce misérable était sans doute doué de la double vue.

COMMUNICATION.

Monsieur le Rédacteur,

Enfin nous avons touché la fibre sensible des vaccinateurs publics dans notre article du 20 Juillet qui n'a été publié que le 25 ; ils se sont décidé cette fois à s'exécuter de bonne ou mauvaise grâce ; ils l'ont fait dans l'intérêt de *l'infaillibilité* de la vaccination. Je ne répondrai pas à ce qu'il y a d'impertinent dans l'article du Dr. Larocque ; je vais relater les faits de l'enfant Leblanc et chacun jugera de la valeur du raisonnement des vaccinateurs publics et de leurs amis.

M. le Dr. A. B. Larocque veut à tout prix sauver la *vaccination* en disant que les accusations portées contre cette pratique sont non seulement exagérées mais encore fausses, c'est là du moins le sens de son écrit. Il voudrait aussi sans doute que les mauvais effets de la *génisse municipale* sur l'enfant de Mlle. Vve. Leblanc soient dûs à une autre cause qu'à celle du *virus animal*. "*Ce cas*, dit-il, *est jugé d'une manière officielle par une commission de médecins.*"

Il est bien vrai que le Dr. Larocque était accompagné par plusieurs des vaccinateurs publics ; mais qui avait autorité de convoquer une assemblée des médecins pour faire une investigation sur les faits qui se rapportent au cas de l'enfant de Mme. Leblanc ? Personne, et le Dr. Larocque sait parfaitement que si nous nous sommes rencontrés chez le Dr. Roy, ce n'était pas à la demande du Bureau de Santé : au contraire c'est moi qui ai proposé dans la ruelle Rolland aux Drs. Ricard, Larocque, Desrosiers et Grenier de nous rencontrer le lendemain chez le Dr. Roy, ce qui fut agréé. Le Bureau de Santé n'avait donc rien réglé quant à notre réunion pour l'examen de l'enfant.

Le Dr. Larocque qui, probablement est ou se croit le Bureau de Santé me fixait trois jours avant cette réunion que le cas d'empoisonnement, mentionné dans ma dernière correspondance par la vaccine de la génisse du Bureau de Santé *sauverait la vaccination* et il me parla d'enquête. Cette manière d'argumenter me parut plus que risible et voici comment : Je lui dis— l'enfant était en danger de mort le 14 du mois et il est peut-être mort à l'heure qu'il est ; je n'en ai pas eu de nouvelles depuis que je le vis pour la première fois. Aujourd'hui comment pourrez-vous juger des effets qu'a produit votre vaccine sur cet enfant ? Cependant je suis heureux de vous fournir par cet examen une occasion de prouver d'une manière victorieuse l'efficacité de votre *vaccination*. Le 28 au matin le Dr. Larocque passa chez moi et laissa un mot sur mon ardoise pour me prévenir qu'à 10 hrs. a. m., les Drs. Rottot, Ricard, Desrosiers, et lui se rendraient chez Mde Leblanc pour examiner l'enfant et que les Drs. Gauthier et Roy en étaient prévenus. Cette invitation plus qu'étrange a été faite de manière que les Drs. Roy et Gauthier et moi n'avons pu nous rencontrer à l'heure indiquée. Le Dr. Garièpy m'accompagnait et ne rencontrant personne chez le Dr. Roy, nous nous sommes rendus dans la ruelle Rolland. Là nous avons rencontré les Drs. Larocque, Ricard, Desrosiers et Grenier qui sortaient de la maison de Mde Vve. Leblanc. Je ne fus certainement pas surpris ; je m'attendais même à rencontrer le Dr. Larocque et ses amis *vaccinateurs* à cette dernière place. Je fis remarquer que si on était réellement désireux d'examiner l'enfant, nous pourrions nous rencontrer le lendemain 29 à 3 hrs. p. m. chez le Dr. Roy ; cette proposition fut acceptée unanimement. Le lendemain, à l'heure indiquée, nous nous réunissions, non pas sur la *demande du Bureau de Santé*, tel que le Dr. Larocque l'a publié, mais d'après ce qui avait été convenu la veille.

Le 29 nous étions donc réunis chez le Dr. Roy : Les vaccinateurs et leurs amis, MM. Howard, Rottot, Ricard, Larocque, Desrosiers, Mount, Grenier, Trenholme, Dugdale et Lussier ; et MM. Craig, Grevier, Garièpy, Gauthier, Roy et Colerre, anti-vaccinateurs.

Le Dr. Rottot fut prié de présider : le Dr. Larocque se chargea d'expliquer le but de cette réunion, après quoi je fis remarquer que notre but, à nous, dans l'examen du cas dont il était fait mention dans ma dernière correspondance, était de fournir aux vaccinateurs publics une occasion de démontrer l'efficacité de leur vaccination ; qu'ils devraient rédiger et publier le procès verbal de l'examen du cas et ensuite à nous d'y répondre dans l'intérêt de la société en général.

Malheureusement pour les partisans de la vaccination, l'article du Dr. Larocque n'établit nullement l'efficacité de la vaccination ; il ne démontre qu'une chose : l'absence complète de la connaissance du sujet traité par le docteur Larocque. Par exemple ce n'est pas en disant : " En effet, l'enfant présentait une bonne apparence de santé et était loin d'offrir les signes des terribles effets de la vaccine tels que décrits dans la correspondance du 25, même d'après l'opinion des auteurs de la correspondance ; " ce n'est pas en cela, dis-je qu'il prouve l'efficacité de la vaccination. De plus le Dr. Larocque a-t-il établi qu'il fût faux que l'enfant ait souffert des effets de la vaccine par la résolution suivante qui a été adoptée après mon départ par les vaccinateur : " Proposé par M. le Dr. Howard, secondé par M. le Dr. Mount : " Qu'après avoir examiné avec soin l'enfant de Dme Vve. Leblanc, qu'on avait dit avoir si sérieusement souffert des mauvais effets de la vaccine, cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que tel est le cas ? "

Cette résolution est la preuve incontestable de l'irréflexion et des préjugés de ceux qui sont en faveur de la vaccination. Comment pouvez-vous dire que cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que cet enfant ait souffert des mauvais effets de la vaccine ? La mère vous dit que son enfant était bien portant lorsqu'il fut vaccine ; le Dr. Roy dit également que l'enfant était en parfaite santé vers le 26 juin dernier ; que le 4e jour après avoir été vacciné, il fut atteint d'une fièvre violente, accompagnée de diarrhée rebelle aux différents traitements adoptés ; que le 13 juillet il s'est détaché avec la gaîne une portion de chaire morte, fibre adhérente au bandage qui a été appliqué sur le bras. Le Dr. Gauthier n'a-t-il pas dit que le 14, la plaie sur le *bras de l'enfant présentait* les caractères suivants : tuméfaction, rougeur, induration, excavation telle à l'emporte-pièce d'une profondeur suffisante pour laisser l'os du bras presqu'à nu. Moi qui ai vu l'enfant aussi le 14, je déclare qu'il était en danger de mort et que l'état du petit malade tel que décrit par les Drs. Gauthier et Roy n'a rien d'exagéré. Et vous qui n'avez pas vu l'enfant dans cet état de souffrance et qui n'avez été appelés que le 29 juillet, 31 ou 35 jours après l'*inoculation*, pour l'examiner, comment pouvez-vous dire que cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que cet enfant ait souffert des mauvais effet de la vaccine ? Cette résolution ne servira jamais de justification aux vaccinateurs publics et moins encore de modèle de réflexion dans l'appréciation du cas qui devait *sauver la vaccination*.

Une autre partie de l'article du Dr. Larocque que je ne puis passer sous silence est la suivante : " Les détails de cette importante affaire seront publiés dans les journaux de médecine seulement, afin de ne pas ennuyer le public d'une question dont les médecins sont les seuls juges compétents. "

Comment ? le public qui est le plus intéressé à connaître la question, vu qu'il sert de sujet aux vaccinateurs, serait ennuyé par les détails d'une affaire aussi importante. Si la vaccine est bonne ou mauvaise, n'est-ce pas le public qui paie pour, et vous les vaccinateurs qui recevez le paiement de cette opération plus qu'imprudente. Pour plus d'intentions : " afin de ne pas ennuyer le public, que les détails de cette importante affaire seront publiés dans les journaux de médecine seulement ; je crois plutôt que vous choisissez ces derniers comme étant les moins répandus, et vous espérez que par la même vous continuerez à rester les seuls juges compétents des bons ou des mauvais effets de la vaccine et des bénéfices qui en découlent jusqu'à ce que le public change les rôles et devienne seul juge de ses véritables intérêts.

J. EMERY CODERRE.

5 Août 1874.

[A CONTINUER.]

SOCIETE MUTUELLE DE CONSTRUCTION SOULANGES.

M. le Rédacteur,

Permettez de rappeler à vos lecteurs que le but spécial de cette association est d'assurer à chacun de ses actionnaires, limités au nombre de 500, un lot de terre avec une jolie maisons sur un terrain divisé en lots, que la société acquiert à cet effet, au centre du village St. Zotique-comté Soulanges, sur le beau lac St. François. Dimanche dernier, à St. Zotique votre correspondant exposa aux habitants de cette paroisse les avantages que devra nécessairement procurer à leur localité l'établissement de 500 propriétaires au milieu d'eux, et explique les moyens si faciles d'économie que possède toute association de ce genre et l'augmentation nécessaire de la valeur du petit capital, lorsqu'il est agglomeré par versements faciles pour un but déterminé.

Cette association est la première de ce genre, c'est-à-dire qu'elle construit elle-même et assure à ses actionnaires l'acquisition d'un lot tout bâti par des appropriations très au sort, au fur et à mesures que les versements hebdomadaires des membres, savoir 25 centins et 50 centins (suivant la classe de leurs No. !) par semaine, auront formé le montant d'une appropriation. Après l'acquisition d'une appropriation le remboursement de cette appropriation par l'acquéreur permettra à la société de construire et livrer à ses membres, 500 lots bâtis, dans un temps déterminé, soit, dix années, le remboursement de l'appropriation étant de dix pour cent par an sans intérêt.

On voit de suite que la société pourra acquérir et bâtir des lots à bien meilleurs marchés que ne le ferait un particulier, vu le nombre de contrats à donner et la quantité de lots acquis.

La faculté des remboursements des appropriations devra naturellement s'opérer par les revenus des maisons bâties, lesquels devront s'accroître en raison de l'augmentation de la valeur de la propriété, et de l'accroissement de ses maisons chaque année, le versement hebdomadaire des membres constituant une partie du prix d'acquisition, les acquéreurs ne faisant leur remboursement de 10,100 qu'à commencer de leur acquisition.

Le résultat pratique de tout ceci est qu'après dix ans, ou environ, la société sera dissoute, chaque membre ayant acquis une propriété qui se sera à peu près payée d'elle-même, et dont la valeur aura augmenté en raison des progrès la société.

Bien que ces associations soient peu connues à la campagne, les habitants de St. Zotique comprennent tout l'avantage qu'ils doivent en retirer.

Le Rev. Messire Vézinas curé du lieu, n'hésita pas à accepter la charge de directeur honoraire de la société et prit de suite des parts de société. Le soir, M. le curé voulut bien présider lui-même l'assemblée et bon nombre de souscriptions furent inscrites.

Depuis moins de quinze jours, au-delà de 200 membres ont souscrit, formant un capital de $150,000.00

M. Lantoine, M. P., a bien voulu aussi accepter la charge de Directeur honoraire et prendre des parts de Société.

L'expérience des affaires et l'esprit d'entreprise de ces messieurs assurent le succès de la société, qui devra bénéficier de la réussite du canal de la rive nord, et de la confection du chemin de fer d'Ottawa, en voie de construction dans le comté de Soulanges à peu de distance des terrains de la Société.

La Société doit offrir la charge de directeur honoraire à M. de Beaujeu, M. P. P., et nul doute que ce monsieur voudra bien accepter.

La village de St. Zotique a fait l'acquisition d'un magnifique bateau à vapeur, et un quai sera construit à environ un mille du Côteau Landing.

Il est question de faire transporter à St. Zotique le moulin à vapeur de Port Lewis, construit par M. Dislet et Ste. Marie.

Une demande a été faite à la Compagnie du Grand-Tronc de placer une station à la montée Ste. Catherine, à quelques arpents des terrains de la Société, ce qui sera certainement accordé.

Avec tous ces avantages, il est impossible que la " Société Mutuelle de Construction Soulanges " n'assure à ses membres de beaux bénéfices.

Ce mode d'association pourrait parfaitement être adopté par des Sociétés de Colonisation, qui, au moyen d'octrois gratuits de terres du gouvernement, pourraient offrir aux Canadiens des Etats-Unis de prendre des parts de société. Ceux-ci pourraient, par ce moyen, s'assurer d'avance, et sans presque s'en apercevoir

COMMERCE.

BUREAU DE "LA MINERVE,"
Montréal, 6 Août 1874.

Temps beau.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Hearn & Harrison, Opticiens, 242, Rue Notre-Dame, 6 Août 1874.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
65°	74°	73°

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
75°	60°	67°5

D'après la marque du Baromètre :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
30,15	30 15	30:10

LE COMMERCE DE LA FRANCE

L'administration des douanes françaises vient de publier les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les six premiers mois de l'année 1874.

Importations pendant le mois de uin ont été de 311 millions 579,000 fr. C'est une diminution de 15,765,-000 fr. sur le mois de mai.

Le total des importations pour les six premiers mois donne une augmentation de 242,891,000 fr. mais les importations en céréales sont comprises pour 205 millions.

Pendant les six premiers mois de 1873, les importations en céréales n'avaient été que d'une valeur de 34 millions de francs.

Les importations, pour les objets d'alimentation, donnent pour le mois de juin, un total 117,913,000 fr. C'est une augmentation, sur mai, de 24,834,000 fr. Mais dans ce même mois de juin, nous avons eu, en céréales, pour une valeur de 66. millions 112 de francs d'importations.

Le total des importations, pour les principaux produits naturels et l'industrie, donne pour juin, 115,-843,000 fr. c'est-à-dire une diminution de 47,833,000 fr. sur le mois de mai.

Le totale, pour les importations d'objets fabriqués, donne pour juin, 29,487,000 fr. c'est-à-dire une diminuation, sur mai, de 4,831,000 fr.

Exportations.—Le total général de la valeur des marchandises exportées pendant les six premiers mois est de 1,744,557,000 fr. C'est une diminution de 200 millions sur la valeur des marchandises exportées pendant les six premiers mois de 1813. Les exportations en juin ont diminué de 89,50,000 fr. sur les exportations du mois de mai. Les exportations pour les principaux objets fabriqués ont été d'une valeur de 132,667,000 fr.; diminution sur la valeur exportée en mai, 62 millions. Le total des exportations pour les principaux produit naturels ou objets d'alimentation et des principales matières nécessaires à l'industrie, a été de 70,980,00 fr. c'est-à-dire une diminution de 39 mille sur le mois de mai précédent.

Les droits perçus à l'importation, pendant les six premiers mois de 1874, ont été de 85,406,000 fr. contre 97,114,000 fr. pendant les six premiers mois de l'année 1873.

La diminution porte principalement sur les sucres, pour une somme de 7 millions de francs, et les cafés, pour une somme de 8,340,-000 fr. Quelques marchandises ont donné des recettes plus élevées qu'en 1873, parmi lesquelles nous citons les tissus et les fils de laine, les tissus de coton, les eaux-de-vie et les spiritueux de toutes sortes.

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 6 Août 1874.

L'or ouvert à 109¼ et monté à 000 et fermé à 109¾

Greenbacks ont été achetés de 9¼ à 9¾ et vendus de 8¾ à 8¾.

Change sur New-York vendu de 8¼ à 00.

Change sur Londres de 4.88 à 00.

Traites d'Or pair à ¼ d'escompte.

Argent Américain de 8 à 10.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS.

STOCKS.	VALEUR.	DIV. DERN. SIX MOIS.	VENDEUR.	ACHETEUR.
BANQUES, ETC.	$		P c	P c
Montréal	50	4 p.c	188	188
Ontario	40	4 p.c	112½	111
British N. America	50	4 p.c	....	....
Cité	100	3 p.c	103½	102
Peuple	50	4 p.c	....	100
Molson	100	6 p.c.	....	140
Toronto	100	4 p.c.	175	165
Jacques Cartier	100	4 p.c.	117½	117½
Marchands	50	4 p.c.	....	115
Townships de l'Est	50	4 p.c.	....	109½
Québec	50	4 p.c.	109½	109½
Nationale	50	4 p.c	113	111
Union	100	4 p.c	103	101
Mechanic's	50	4 p.c	90	86
Royale Canadienne	40	4 p.c	99½	95
Commerce	50	4 p.c.	134½	132½
Métropolitaine	100	4 p.c.	102	101
Dominion	50	4 p.c.	....	109
Hamilton	....	....	97½	94
Maritime	....	....	87	86
Exchange	....	4 p.c.	103	102½
Intercolonial Coal	100	....	....	....
Huron Copper Bay	5	15p.c.	40	20
G. de F. G.-Trone, 7 p c stg	100	....	....	....
" M. & C. 6 p c stg	....	....	95	92
" 6 p c currency	....	....	102	100
Télégraphe de Montréal	40	5 p.c	190	190½
Télégraphe de la Cuisse	100	....	....	....
Cie. de Nav. du Richelieu	100	5 p.c.	150	140
" " Canadienne	100	4½p.c.	77½	70
Cie. des Chars Urbains	50	6 p.c.	97½	94½
Cie. du Gaz	40	4 p.c.	1.1	39
Mercenat's exchange	00	4 p.c.	....	102
Crédit Foncier	....	5 p c	118	115
Can. Rolling Stock Co	50	4 p.c	97½	94
Can. Eng. & Mach. Co	200	5 p.c.	95	90
Cie. d'Ass. de Québec	....	....	....	....
Mont. Invst. Ass. Stock	100	....	....	....
Can. Cotton M. Co	100	....	....	....
Can. Ry Equipment Co	100	....	103	101
Cornwall Man Co	....	....	....	90
Mont. Warehousing Co	50	4 p.c	....	....
North A.m. Car Co	....	5 p.c	....	....
Mont. Dist. Building Soc	....	....	....	102
Permanent Building Soc	....	....	....	....
Sewing & Fishing Co	....	....	....	....
Dominion Stock	100	....	119	118
Dominion Bonds	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c stg	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c cy	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c stg	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c cy	....	....	....	....
Bons du Havre 6½ p c	....	....	102	100
" Corporation 6 p c	....	....	97	98½
" Aqueduc 6 p c	....	....	97	93½
Stock de la Corpor. 7 p c	200	....	112½	111
" " 6 p c	200	....	90	98

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours ..... 109½ @ 109¾
Traites en or do ..... ¼ @ pair
Or de New-York à 11.30 a.m. ..... 109¼ @ ....

REMARQUES.

Ventes cette avant-midi :

Banque de Montréal—8 à 188½.
Banque de la Cité—8 à 102½.
Banque des Marchands—11 à 117½
Banque d'Echange — 30 à 102½, 30 à 102½, 7 à 102½.
Télégraphe de Montréal—22 190½, 7 à 190½, 25 à 190½, 25 à 190½.

C. & C. G. GEDDES,
Courtiers,
No. 44, rue St. Jean,
Bisges de la Banque d'Epargnes.
Rez-de-chaussée.

Montréal, 6 Août 1874.

NAVIGATION.

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

TELEGRAPHIES SPECIALES DE LA *MINERVE.*)

L'Islet, 6.

Temps magnifique; léger vent d'est. Trois navires descendent.

Cap Rosier, 6.

Temps nuageux et froid. Le thermomètre marque 56°. Vent de l'ouest.

Rivière au Renard, 6.

Temps couvert et froid.

New-York, 6.

Les vapeurs *Elysea*, de Glasgow, le *Calabrea*, de Liverpool, et l'*Italia*, de Glasgow, sont arrivés.

Moville, 6.

Le S S *Austrian* est arrivé de Montréal.

—o—

PORT DE QUEBEC.

(Par télégraphe.)

Québec, 6.

ARRIVAGES.

Navire Seaflower, Duncan, Greenock, Dewolf et Powell, charbon.

Navire Lake Ontario, Gilmore, de Liverpool à Montréal, cargaison-générale.

Navire Andrew Lovitt, Perry, Liverpool, E H Duval, sur lest.

Barque Dove Jenning, Aberipwith, A A A Knight, sur lest.

Barque Idi, Roulston. Londonderry, J Barstall et cie.

Barque Lady Westmoreland, Dund, Liverpool, Dinning et Webster, sel.

Barque Avaleneh, Jamerson, New-Castle, Dewolf et Powell, charbon.

Barque Jenkins, Dunkee, Havre, E H Duval, sur lest.

SS Quinta Peterson, pas signalé, Montréal.

Brigantin Pierre Nolasque, pas signalé, Montréal.

Brigantin Deswant, Gibsone, Cow Bay, Dewolf et Powell, charbon.

Barque Blaney Bros., pour Montréal.

DÉPARTS.

SS Beaver, Bathurst, Fraser et cie.

Navire Her Majesty, Liverpool, R R Dobell et cie.

Navire Marseille, Greenock, Arch Nicoll.

Barque Gratia, Glasgow, Roberts Smith et cie.

Barque Yarmouth, Liverpool, John Ross et cie.

Barque Fulthjof, Glasgow, R R Dobell et cie.

Goelette Kate, Pictou, A Fraser et cie.

ETAT comparatif des arrivages et du tonnage de ce port, de la mer, en 1873 et 1874, jusqu'au 7 août inclusivement :

NAVIRES OCÉANIQUES.

1873.....	501 vaisseaux.....	349,378 tnx
1874.....	647 vaisseaux.....	460,718 tnx.
Plus..	146 vaisseaux..	Plus..111,340 tnx.

VAPEURS OCEANIQUES.

1873.....	79 vaisseaux.....	160,781 tnx.
1874.....	98 vaisseaux.....	124,841 tnx.
Plus...	19 vaisseaux.....	24,060 tnx.

PROVINCES MARITIMES.

1873.....	155 vaisseaux.....	33,666 tnx.
1874.....	100 vaisseaux.....	28,246 tnx.
Moins....	55 vaisseaux.....	9,820 tnx.

Radeaux :

Wm. Mohr, pin, anse divers.
H McLean et frère, pin, Hadlow cove.
B et J Godkins, douves.

Le vapeur Banshee est arrivé ce matin de Rivière-des-Prairies avec deux radeaux de bois carrés pour MM. McLean et frère, Hadlow cove.

Le même vapeur est parti cette après-midi pour Montréal avec la barque Blaney Bros, le brigantin Pierre Nolasque et une goelette à sa remorque.

Le vapeur Conquéror No. 1, arrivera ce soir de Montréal avec le navire Lake Michigan à sa remorque.

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, Jeudi, 6 Août 1874.

EPICERIES.

THÉ.

Le marché est un peu plus actif, mais relativement tranquille. Les valeurs de toutes les qualités sont sans changement.

Young Hyson.	Commun à bon	c	c
	Moyen à bon	"	40 .. 60
	Fin à superfin	"	60 .. 80
	Extra de choix	"	80 .. 90
	Canton make, nominal	"	.. 25 .. 30
Gunpowder	Twankay style, ouvert	"	.. 40 .. 60
	Bon à fin	"	.. 50 .. 75
	Fin à de choix	"	.. 80 .. 95
	Canton make, nominal	"	.. 20 .. 30
Impérial	Beau à bon	"	.. 35 .. 55
	Fin à superfin	"	.. 65 .. 70
Hyson	Bon à fin	"	.. 54 .. 60
	Superfin	"	.. 61 .. 65
Hyson Twankay & Twankay	Com. à bon	"	.. 20 .. 25
	Bon à fin	"	.. 27 .. 32
Hyson Skin	Canton et common	"	.. 20 .. 30
	Bon à fin	"	.. 00 .. 00
Japon, non co-loré	Com. à bon	"	.. 30 .. 46
	Fin à superfin	"	.. 52 .. 66
Japon, coloré	Commun à bon	"	.. 35 .. 30
	Fin à superfin	"	.. 35 .. 50
Congon et Souchong	Ordinaire	"	.. 22½ .. 25
	Bon à bon	"	.. 25 .. 35
	Fin à superfin	"	.. 40 .. 70
Oolong	Commun	"	.. 26 .. 28
	Bon à fin	"	.. 38 .. 52½

CAFÉ.

Laguayra, vert	₱ lb.	00 @ 00
Maracaibo, "	"	25 .. 28
Jamaica, "	"	22 .. 27½
Java, véritable, vert	"	30 .. 33
Rio, "	"	23 .. 27
Ceylon, couleur naturelle	"	24 .. 27
" Singapore	"	24 .. 30
Mocha	"	35 .. 35

SUCRES.

Marché ferme aux cotes, avec tendances à la hausse.

Cuba, du médiocre à la 1ère qualité, par 100 lbs	7.00 @	7,25
Porto Rico	7.25 ..	7,50
Barbades, du médiocre à la 1ère qualité	7.25 ..	7,50

Prix du sucre raffiné du Canada :

Pains, en trgs, 40 lbs	₱ lb.	Aucun
Sec écrasé, en qrts, 180 lbs	"	1½ .. 00
Sucre pour table, en qrts, 230 lbs.	"	10½ .. 0
Pour confiserie, en qrts, 240 lbs	"	10½ .. 00
Sucre écrasé ou blanc, en quarts, 230 lbs	"	09½ .. 00
Jaune raffiné	"	8 .. 9
Do do degrés inférieurs, en bets et trgs	"	Aucun
Jaune raffiné, degrés inférieurs, en quarts	"	Aucun
Sirops	₱ gal	48 .. 84
Ambre	"	68 .. 00

MELASSES.

Le stock est peu considérable.

Centrifugal	par gal	31 @ 32
Clayed	"	30 .. 32
Muscovado	"	31 .. 38
Sirop de Porto-Rico	"	00 .. 00
Sirop de Portland	"	00 .. 00

TABAC.

Commun de l'Ouest	10's, en pqt	17 @ 19
Montréal	10's "	18 .. 22
Noir	9's "	21½ .. 22½
Do	7's "	20½ .. 22½
Marine		20½ .. 22½
Feuille d'or de Virginie,	7's, dt. payé	52 .. 57
Do do do	6's, "	60 .. 70
Do magnifiques morceaux	"	60 .. 90
Do 1 lbs	"	45 .. 85
Extra do	"	85 .. 100
Tabac coupé à fumer	en paquet	9 .. 12
Magnifique tabac coupé à fumer	"	40 .. 45
Feuille de Virginie et Kentucky	"	14 .. 20
Feuille du Haut-Canada	"	10 .. 13

FRUITS.

Nouveau Raisin pressé	par bte	2.50 @ 0.0
Do do	par bte	0..0 .. 0.00
Do do	par bte	00 .. 00
Do MR'S	par bte	0.08 .. 00
Do do	par bte	0 5½ .. 0.6½
Do do	par bte	0. 11 .. 0 15
Do Sultanas	par boîte	00 .. 12½
Do de Valence	par lb.	07½ .. 0.08
Do de Corinthe	"	0.05½ .. 0.06½
Figues nouvelles	"	0 11 .. 0.13
Amandes du Languedoc	"	0 14 .. 0.15½
Do de Provence	"	0.14½ .. 0.15½
Do de Tarragone	"	0.14½ .. 0.15½
Avelines	"	0.10 .. 0.14
Noisettes	"	0 08 .. 0.10½
Noix de cardaigne, ¼qrt.	"	0 19 .. 0.20
Do do quart.	"	0.11½ .. 0.12
Dattes	"	0.05½ .. 0.07
Prunes françaises	en qrts	0.00 .. 0.00

POISSON.

Morue sèche, en demande de $4.75 $5.00. Stock léger.

Morue sèche pour table, par 112 lbs	4.75 @	5,00
Do saisé	par qrt	5.00 .. 5.25
saumon en quarts	par "	14.00 .. 14.50
Do	en trçs	18.00 .. 19.00
Maquereau No 3	"	6.00 .. 8.00
Do No 3	¼ quarts	3.00 .. 4.00
Hareng, Labrador		Nominal.
Do Canso, nouveau, nominal		0.00 .. 0.00
Hareng rond, nominal		2.50 .. 3.00
Do Digby	par boîte	1.00 .. 1.10
Do de mer		0.25 .. 0.30

INDIGO.

Madras	par ₱	0.80 @ 0,95
Manilla	"	0.70 .. 0.80

BLEU.

Fig ou bouton	par ₱	0.05½ @ 0.06

VERRE.

Bouteilles pour bière	par grosse.	Aucun
Do pour vin		Aucun

HUILE.

Huile de foie de morue, modérée de 58½ à 60s. De veau-marin, lourde de 62½ à 65.

De graine	lin, bouille	par gal.	0,80 @ 0,82½
Do	brute	"	0.75 .. 0.77½
Olive		"	1.00 .. 1.10
Pour salade, pintes		par cse	2.85 .. 3.00
Do	chopines	"	3.60 .. 3.65
De foie		"	0.58 .. 0.60
De veau marin, pale		"	0.65 .. 0.67½
Do	jaune	"	0.50 .. 0.55
Do	raffiné	"	0.65 .. 0.67½
De baleine, blanche		"	0.70 .. 0.75
Do	Crue	"	0.00 .. 0.55
Palmier		par ₱	0.00 .. 0.00
De noix de coco		"	0.00 .. 0.09½
Pétrole, qualité ordinaire		par gal.	0.36 .. 0.37½
Do	Standard	"	0.37½ .. 0.40
Do	Kerosine	"	0.00 .. 0.00
Huile de lard		"	0.68 .. 0.70
Do	pour engin	"	0.00 .. 0.75

PEINTURES.

Rouge Vénitien	par qtl.	2.25 @ 2.50
Mastic	"	3.00 .. 3.50
Blanc	"	0.75 .. 0.0
Manguins	"	0.75 .. 0.80
Mine blanche	p. 100 lbs	7.00 .. 8.00
Mine rouge	"	6.00 .. 6.50
Mine blanche médiocre, par tin		0,00 .. 0,00
Do genuine		2.70 .. 2.75
Do No. 1		2.45 .. 2.50
Do No. 2		2.25 .. 2.30

CHARBON.

Ecossais à vapeur	par ton.	7.00 @ 0,00
Welsh	"	0.00 .. 7.50
Pictou, Sidney, etc	"	6.75 .. 0.00
Newcastle Grate	"	9.00 .. 9.50
Newcastle Smithies	"	9.00 .. 9.50
Lehigh	par 2000 lbs.	7.75 .. 8.00
English Coke	"	Aucun

VINAIGRE.

Anglais		0.35 .. 0.40
Bordeaux		0.35 .. 0.40

SEL.

On s'attend que les prix monteront bien tôt.

Liverpool, propre		1.10 .. 1.20
Do bruf, nouveau		00 .. 70
Do de manufacture		1.15 .. 1.60
En sacs, Cadix, St. Ubes, etc		0.00 .. 0.00
Sel Cagliari, par minot		0.20 .. 0.22½

EPICES.

Canelle	par lb.	0.25 .. 0.30
Clous de girofle	"	0.00 .. 0.35
Muscade	"	1.00 .. 1.50
Gingembre, jamaïque	"	0.16 .. 0.18
Poivre noir	"	0.15 .. 0.17½
Poivre blanc	"	0.20 .. 0.21
Piment	"	0.07 .. 0.07½

MOUTARDE.

Durham, jarres	par lb.	0.16½ .. 0.18
Wix's, bles ½ et 1 lb	par doz	2.60 .. 4.30
Colman's	par lb.	0.17 .. 0.18

BIERE ET POYER.

Bière, Bass & Cie, pintes	doz.	2.60 @ 2.80
Do Bass & Cie, chopines	"	0,00 .. 1.80
Jeffrey's Edin, pintes	"	2.20 .. 2.35
Do do chopines	"	1.50 .. 1.65
Porter Guinness & Cie	"	0.00 .. 2.60
Bloods & Cie	"	2.50 .. 0.00

RIZ.

Arracan	par 100 lbs	4.75 @ 5,00
Patna	"	4.55 .. 4.80
Rangoon	"	4.50 .. 4.75

LIQUEURS.

Brandy, Hennessy	par gal.	3.00 @ 4.00
Do Martel	"	3.00 .. 4.00
Do Pinet, Castillon & Cie	"	2.50 .. 3.00
Do Jules Robin	"	2.40 .. 2.70
Do Otard, Dupuy & Cie	"	2.80 .. 3.00
Do J & Dulary & Cie	"	2.20 .. 2.30
Do J Denis, Henry, Mounie & Cie	"	2.40 .. 2.70
Do Mesereau & Cie	"	2.00 .. 2.20
Do Des qualités ci-dessus en caisses, par doz		6.00 .. 15.00
Do Bordeaux, en cses	"	4.50 .. 5.00
Rum, Demerara, 16 et par gal	"	1.60 .. 1.80
Rum, Jamaique, 16 par cent par gal		2.10 .. 2.20
Gin, DeKuyper's	par gal.	0.00 .. 1.65
Do do vert	par cses	4.25 .. 4.50
Do do rouge	"	7.25 .. 7.75
Do Houtman's	"	0.00 .. 0.00
Do do vert	"	0.00 .. 0.00
Do do rouge	"	6.50 .. 0.00
Qualité de Gin de Blankenheym et Nolet Key		0.00 .. 1.40
Caisses rouges		0.00 .. 6.50
Do vertes		0.00 .. 3.50
Vins renommés		
Gooderham & Worts		1.52½ .. 1.55
Old Rye—Gooderham & Worts		0.52½ .. 0.57

CUIR.

Les affaires sont très-actives. Le cuir à semelles espagnol est toujours assez achalandé, et les prix se maintiennent toujours. Les autres espèces de cuir son tranquilles.

Cuir à semelles espagnol No (b s)	par lb.	25 @ 26
Cuir à semelles espagnol No 2		23 .. 24
Do do do No 1 zanzibar		22 .. 23½
Do do do No 2 do		20 .. 21
Semelles en bustes No 1		22 .. 23
Do do No 2		18 .. 20
Cuir tanné No 1		27 .. 30
Cuir ciré, léger et moyen		33 .. 43
Do lourd		35 .. 38
A grains		35 .. 42½
Cuir fendu large		20 .. 22
Do petit		120 .. 27½
Veau [27 à 36 lbs]	par ₱	65 .. 75
Do [18 à 26 lbs]	"	55 .. 75
Mouton, pour doublures		30 .. 45
Harnais		27 .. 31
Peau de buffle	par pds	14 .. 17
Cuir luisant	"	18 .. 19
Cuir luisant, patenté	"	19½ .. 21
Cuir à gros grain	"	14 .. 17

QUINCAILLERIE.

Affaires tranquilles.

Fer :—		
Fer en saumon, Gartsherie	par 2240 lbs	00.00 @ 00,00
Autres qualités, fer en saumon	"	33.00 .. 35,00
Fer en saumon, en barres, Staffordshire, meilleur	par 100 lbs	3 15 .. 3.50
Fer en saumon gueuse	"	2.90 .. 3.50
Fer en saumon écossais	"	3.15 .. 3.25
Fer en saumon suédois	"	5,50 .. 6.00
Cercles pour tonneliers	"	3.75 .. 4.00
Plaques pour bouilloires	"	4.00 .. 4.50
Clous, 12dy à 2 dy	"	4.25 .. 5.75
Grands clous	"	6,00 .. 6.50
Petits do	par 100 lbs	7.00 .. 7.50
Bouilloires à potasse	"	3.25 .. 3.50
Do sucre	par 112 lbs	3.50 .. 4.00
Feuilles de zinc, No 9, par ₱		0.07½ .. 0.08
Zinc		0.06½ .. 0.07
Ancres	par 100 lbs	6.00 .. 7.50
Etain en saumon	"	6.00 .. 6.15
Do feuilles	"	6.25 .. 6.50
Acier, casse	par ₱	0.13½ .. 0.15
Do ressort	par 100 lbs	5.50 .. 7.00
Plaques du Canada, par boîte		7.00 .. 7.50
Do Hatton	"	6.50 .. 7.00
Plaques, charbon de cornue	"	11.00 .. 11.50
Do bouille	"	10.50 .. 11.00
Etain en morceaux, par ₱		10.50 .. 11.00

PRODUITS CHIMIQUES.

Alum en bloc, en caques	par qtl.	2.25 @ 2.50
Poudre blanche	"	3.00 .. 3.25
Borax, E I. raffiné	par ₱	0.21 .. 0.23
Do	par qtl.	1.00 .. 1.25
Sel d'Epsom do	"	2.00 .. 2.25
Saipètre raffiné	"	10.00 .. 10.25
Soda, cendre	"	3.25 .. 3.50
Soda, caustique	"	5.25 .. 6.00
Do Bicarbonate	"	5.75 .. 6.00
Do Crystaux	"	2.20 .. 2.25
Vitriol bleu	par ₱	0.00 .. 0.08½
Crême de Tartre, médic	"	0.00 .. 0.30
Do do Crystaux	"	0.00 .. 0.27
Couleur violette	"	0.10 .. 0.12
Senè	"	0.15 .. 0.25
Garance	"	0.10 .. 0.12½
Sago, perle	"	0.00 .. 0.06½
Réglisse, en pastille	"	0.14 .. 0.20
Do en bâton	"	0.16 .. 0.21
Soufre en fleur	par qtl.	0.00 .. 3.25
Soufre en masse	"	2.75 .. 0.00

—o—

ARRIVAGES de produits par le Grand Tronc, le Canal Lachine et les Vapeurs de Québec, depuis le 1 Janvier au 5 Août 1874 ; aussi, expéditions par les Vaisseaux Océaniques, via Portland et le fleuve St. Laurent, depuis le 1 Janvier au 5 Août 1874 ; et par le chemin de fer de Montréal et Champlain, vapeurs de Québec, Port St. Jean et via Coaticook, du 1er Janvier au 5 Août 1874, avec les recettes et les exportations comparatives pour la période correspondante de 1873.

RECETTES.

	Grand-Tronc	Canal Lachine.	Vap. de Québec.	Vaiss. Océaniques.	Ch. de Fer Mont. & Ch.	Vap. de Vil. Port St. Jean.	Vap. de Québec.	Via Coaticook.
Blé, minots	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Blé-d'Inde, minots	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Pois	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Avoine	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Seigle	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Orge	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Farine d'Avoine et de Blé-d'Inde	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Aloalis, qrts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Fromage, boîtes	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Beurre, livres	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Saindoux, quarts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Lard, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Bœuf, quarts et tierces	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Pétrole, quarts et caisses	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Cuir, rouleaux	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873

CHARGEMENTS.

	Grand-Tronc	Canal Lachine.	Vap. de Québec.	Vaiss. Océaniques.	Ch. de Fer Mont. & Ch.	Vap. de Vil. Port St. Jean.	Vap. de Québec.	Via Coaticook.
Blé, minots	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Blé-d'Inde, minots	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Pois	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Avoine	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Seigle	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Orge	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Aloalis, qrts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Fromage, boîtes	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Beurre, livres	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Saindoux, quarts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Lard, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Bœuf, quarts et tierces	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Pétrole, quarts et caisses	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Cuir, rouleaux	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873

RECETTES HEBDOMADAIRES.

Recettes Hebdomadaires, par le Grand-Tronc et le canal Lachine pour la semaine finissant le 5 Août 1874 ; avec les recettes comparatives par le Grand-Tronc et le canal Lachine pour la semaine correspondante de 1873.

	Grand-Tronc	Canal Lachine.	Vap. de Québec.	Vaiss. Océaniques.	Ch. de Fer Mont. & Ch.	Vap. de Vil. Port St. Jean.	Vap. de Québec.	Via Coaticook.
Blé, minots	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Blé-d'Inde, minots	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Pois	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Avoine	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Seigle	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Orge	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Aloalis, qrts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Farine d'Avoine et de blé-d'Inde, qrts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Fromage, boîtes	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Beurre, livres	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Saindoux, quarts	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Lard, quarts	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873
Bœuf, quarts et tierces	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874	1874
Pétrole, quarts et caisses	1873	1873	1873	1873	1873	1873	1873